



Plan d'Urgence pour l'Education au Burkina Faso

2020- 2021



**MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION
ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

Avril 2020

Tableau des matières

Résumé des informations sur le programme.....	2
Acronymes.....	4
Contexte.....	6
Contexte sécuritaire et humanitaire.....	6
Contexte éducatif national.....	7
Défis du secteur de l'éducation liés à la crise sécuritaire.....	8
Les enfants et adolescents en dehors de l'école (EADE).....	9
Attaque contre l'éducation, fermeture des écoles.....	10
Inscription et fréquentation.....	10
Éducation inclusive.....	11
Éducation des filles.....	11
Infrastructure scolaire.....	12
Enseignement et apprentissage.....	12
Enseignants et autres personnels de l'éducation.....	12
Protection et VBG.....	12
Coronavirus (COVID-19).....	13
Stratégie.....	Error! Bookmark not defined.
Analyse de la réponse.....	13
Synergies avec d'autres actions ESU.....	14
Analyse des bénéficiaires.....	16
Description du plan d'urgence.....	18
Fondement du plan.....	18
Justification du plan d'urgence.....	19
Résultats.....	19
Cadres des résultats.....	19
Cadre logique.....	25
Le document complet se trouve en pièce jointe.....	25
Risques.....	25
Préconditions.....	27
Hypothèses principales.....	27
Pérennisation.....	28
Environnement et garanties sociales.....	28
Suivi et évaluation.....	29
Plan de mise en œuvre, chronogramme et budget.....	30
Chronogramme.....	30
Budget.....	31
Gouvernance du programme.....	31

RESUME DES INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

Titre du programme : Plan d'urgence pour l'éducation au Burkina Faso (PUE/BF)

Date estimée de démarrage : 01/06/2020

Date estimée de clôture : 31/12/2021

Description sommaire
<p>Investir dans l'éducation inclusive de 170 000 enfants et jeunes (3-17 ans) affectés par les urgences dans les zones les plus touchées par les défis sécuritaire au Burkina permettra d'élargir l'accès à une éducation de qualité, en veillant à ce que les enfants et les jeunes (15 ans et plus) possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour faire face à des défis complexes au sein de leurs communautés ; cela permettra également de de s'attaquer à certaines des causes profondes de la crise, à savoir la privation de droits et le manque d'accès aux opportunités éducatives.</p> <p>Les fonds accélérés du PME visent à aider le gouvernement burkinabè à approfondir les canaux existants d'atténuation des risques, à répondre aux besoins urgents en matière d'éducation qui découlent de la crise sécuritaire et qui sont conformes aux politiques et aux priorités stratégiques définies par le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) (2016-2020) au niveau de l'Objectif Stratégique 2.2 qui est d'accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie.</p> <p>L'accent sera mis sur la mise en œuvre de la Stratégie de Scolarisation des Elèves des Zones à Forts Défis Sécuritaires (SSZDS) qui vise la scolarisation des élèves affectés des régions touchées par la crise sécuritaire. Le plan d'action 2020 (voir activité 1.4.4.) de cette stratégie promeut également la formation professionnelle / compétences de vie courante en faveur des jeunes non scolarisés (15 ans et plus) afin d'accroître les possibilités d'emploi ; elle prévient l'exclusion future, améliore l'efficacité des enseignants et l'efficience tout en donnant aux communautés les moyens de participer plus efficacement au dialogue sur les politiques éducatives et de tenir les autorités scolaires responsables des ressources et des résultats. Dans la mesure du possible, les nouveaux apports de ces fonds permettront d'identifier et de cibler des actions stratégiques novatrices qui compléteront et approfondiront l'impact.</p>

Objectif, résultats et actions du programme	Montant total	US\$ 55M
<p>Objectif : Améliorer l'apprentissage et la résilience des enfants/jeunes filles et garçons d'âge scolaire (3-17 ans) touchés par la crise sécuritaire et sanitaire au Burkina Faso grâce à un accès équitable à une éducation de qualité dans des espaces d'apprentissage sûrs, inclusifs et protecteurs</p> <p>Résultats du programme :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'accès et la continuité de l'éducation pour 170 000 enfants (dont 52 pour cent de filles) incluant les enfants en situation de handicap affectés par la crise sont améliorées (Accès) 2) Un environnement d'apprentissage sûr, protecteur et inclusif pour 170 000 élèves (dont 52 pour cent de filles) incluant les enfants en situation de handicap affectés par la crise est établi (Protection de l'enfance) 3) La qualité de l'apprentissage pour 4 575 925 enfants (dont 52 pour cent de filles) incluant les enfants en situation de handicap affectés par la crise est améliorée (Qualité) 4) Les quatre mécanismes de coordination (nationaux et sous-nationaux) mis en place pour répondre aux situations d'urgences sont améliorés (Pilotage du système) <p>Actions : 17 au total</p> <p>Activités : 41 au total</p>	Montant demandé	US\$ 11M
	Commission de l'agent partenaire en % du montant total du financement accéléré demandé	7% (non déduit du montant de US\$ 11M)
	Modalités du financement	Fonds commun de projet
	Date prévue pour la remise du rapport de fin d'exécution (au maximum 6 mois après la date de clôture du programme)	30/06/2022

Approuvé par (signatures) :

Gouvernement	PME	UNICEF Burkina Faso Coordinateur(s)/gestionnaire des subventions
Nom en caractères d'imprimerie :	Nom en caractères d'imprimerie :	Personne de contact principal : Anne Vincent, Représentante, avincent@unicef.org , +226 25 49 11 02 Autre personne de contact : Geert Poorteman, UNICEF Chief Education, gpoorteman@unicef.org
Date:	Date:	Date:

ACRONYMES

AME	:	Association des Mères Educatrices
APE	:	Association des Parents d'Elèves
BEPC	:	Brevet d'Études du Premier Cycle
BCP	:	<i>Business Continuity Plan</i>
CEB	:	Circonscription d'Education de Base
CEBNF	:	Centre d'Education de Base Non Formelle
CNPVE	:	Conseil National pour la Prévention de la Violence à l'Ecole
CNEAJTB	:	Coordination Nationale des Associations des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina Faso
COGES	:	Comité de Gestion d'Ecoles
CONASUR	:	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CORESUR	:	Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
DAF	:	Direction de l'Administration des Finances
DAMSSE	:	Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Structures Educatives
DCPM	:	Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle
DGEC	:	Direction Générale des Examens et Concours
DGEFG	:	Direction Générale de l'Education Formelle Générale
DGEFTP	:	Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels
DGENF	:	Direction Générale de l'Education Non Formelle
DGEPFIC	:	Direction Générale de l'Encadrement Pédagogique et de la Formation Initiale et Continue
DGESS	:	Direction Générale des Etudes Statistiques et Sectorielles
DGREIP	:	Direction Générale de la Recherche en Education et des Innovations Pédagogiques
DIOSPB	:	Direction de l'Information, de l'Orientation Scolaire, Professionnelle et des Bourses
DMP	:	Direction des Marchés Publics
DPMDT	:	Direction de la Production des Moyens Didactiques et de la Technologie
DREPPNF	:	Direction Régionale de l'Education Préscolaire, Primaire et Non Formelle
DREPS	:	Direction Régionale de l'Enseignement Post-primaire et Secondaire
DSI	:	Direction des Services Informatiques
EADE	:	Enfants et adolescents en dehors de l'école
ECW	:	Education Cannot Wait
EGMA	:	<i>Easy Grade Mathematics Assessment</i>
EGRA	:	<i>Easy Grade Reading Assessment</i>
ENF	:	Education non formelle
ESH	:	Enfants en situation de handicap
ESPIG	:	<i>Education Sector Program Implementation Grant</i>

ESU	:	Education en situations d'urgence
FONAENF	:	Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education Non-Formelle
GANE	:	Groupes armés non étatiques
GPE	:	<i>Global Partnership for Education</i>
HRP	:	<i>Humanitarian Response Plan/Plan de la Réponse Humanitaire</i>
INEE	:	<i>Inter-Agency-Network for Education in Emergencies</i>
MENAPLN	:	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MFSNAH	:	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de l'Action humanitaire
MJPEJ	:	Ministère de la Jeunesse de la Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes
MINEFID	:	Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement
OCHA	:	<i>United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs/le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires</i>
OEV	:	Orphelins et enfants vulnérables
ONGs	:	Organisations non-gouvernementales
PAM	:	Programme Alimentaire Mondiale
PAT	:	Plan annuel de travail
PIB	:	Produit intérieur brut
PME	:	Partenariat Mondial pour l'Education
PNDES	:	Plan National de Développement Economique et Social
PSEF	:	Programme Sectoriel Education/Formation
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
SDC	:	Salle de classes
SIGE	:	Système d'Information de Gestion de l'Education
SP/PLNEC	:	Secrétariat permanent de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education à la Citoyenneté
SSEZDS	:	Stratégie de Scolarisation des Elèves des Zones à Forts Défis Sécuritaires
ST ESU	:	Secrétariat Technique de l'Education en Situations d'Urgence
TBS	:	Taux brut de scolarisation
VBG	:	Violence sexuelle basée sur le genre

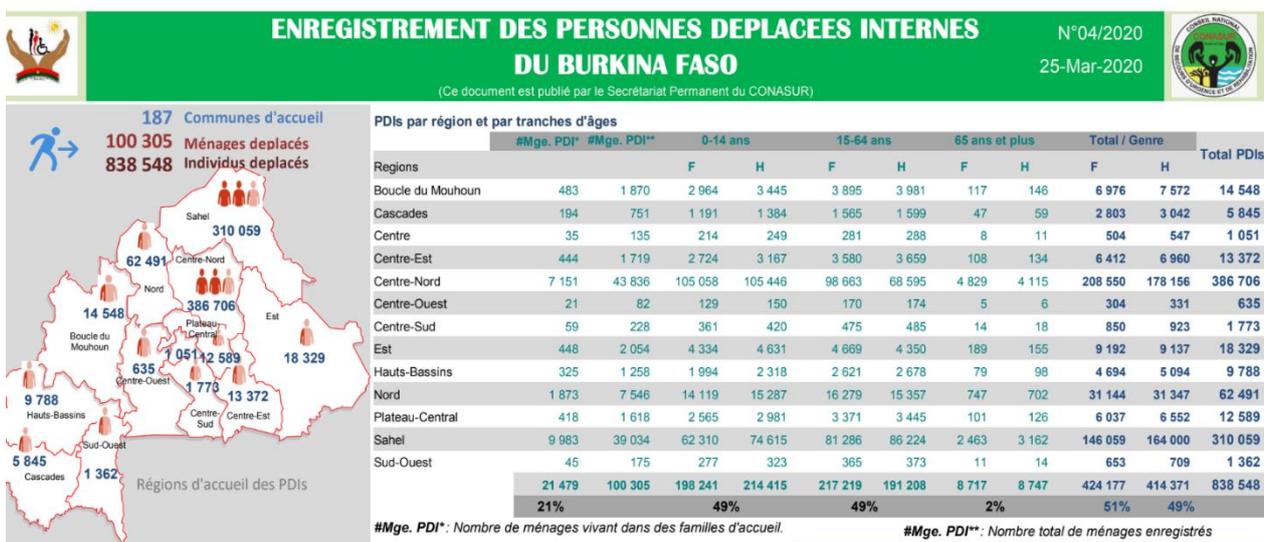
CONTEXTE

Contexte sécuritaire et humanitaire

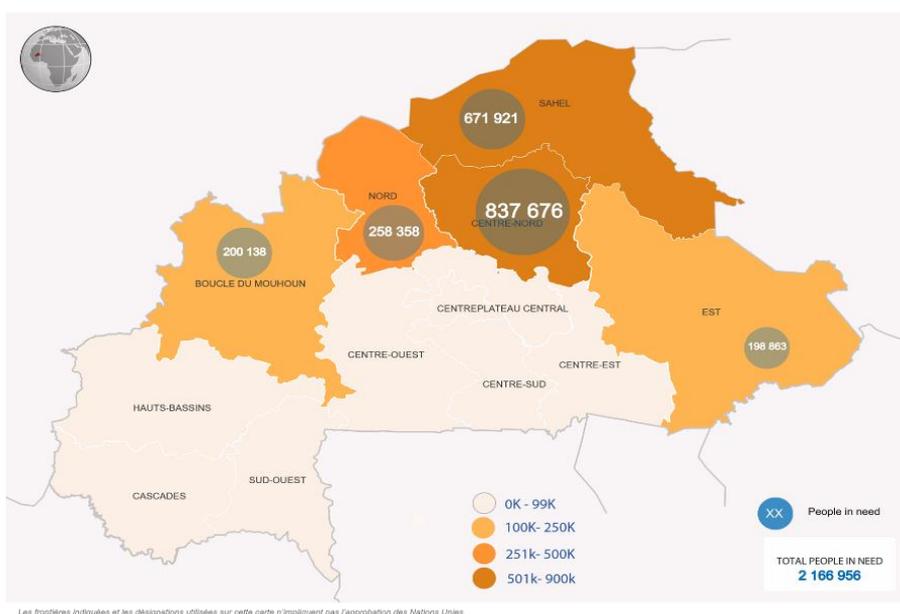
Le Burkina Faso a été la cible d'une attaque terroriste le 15 janvier 2016 dans la capitale. Cet incident a fait 30 victimes dont des expatriés. Depuis lors, ces attaques se sont multipliées et se sont même étendues sur une partie importante du territoire national, contraignant les autorités à décréter l'état d'urgence dès le 1^{er} janvier 2019, dans 6 des 13 régions que compte le pays, à savoir la Boucle du Mouhoun, le Centre-Est, l'Est, les Hauts-Bassins, le Nord et le Sahel. Ainsi 14 provinces sur 45 sont touchées.

La situation humanitaire au Burkina Faso a été l'une des crises au monde dont le rythme de croissance a été particulièrement rapide en 2019. Le nombre de personnes déplacées internes (PDI) est passé de 87 000 en janvier 2019 à 838 548 PDI au 25 mars¹. Elles sont réparties sur les sites de déplacés internes (y compris les écoles) et dans les familles d'accueil. Les PDI et les communautés d'accueil sont tout aussi vulnérables car elles dépendent beaucoup de l'aide humanitaire pour subvenir à leurs besoins fondamentaux et risquent d'en devenir totalement dépendantes. Plus de 50 pour cent des personnes touchées sont des enfants, y compris des mineurs non accompagnés ou des enfants rendus orphelins par la crise.

Graphique 1 : Nombre de personnes déplacées internes au Burkina Faso au 25 mars 2020²



Graphique 2 : Aperçu des besoins humanitaires 2020³



¹ Personnes déplacées internes, 25 mars 2020 (CONASUR)

² Personnes déplacées internes, 25 mars 2020 (CONASUR)

³ OCHA Burkina Faso

En raison du déplacement (nombre d'enfants en âge scolaire estimé dans le Plan de Réponse Humanitaire (HRP)⁴ à 544,000 enfants d'âge scolaire affectés par les urgences, y compris les déplacés et ceux issus des communautés hôtes vulnérables), de la fermeture des écoles (2 512 établissements fermés à la date du 10 mars, affectant 349 909 élèves et 11 219 enseignants⁵), des assassinats d'enseignants (une dizaine depuis 2017) et de l'occupation des écoles par les PDI ou par les FDS (au mois d'avril 14 écoles occupées dans 3 régions, dont 12 utilisées comme abris par les PDI et 2 occupées par les FDS), les enfants et les adolescents non scolarisés ou déscolarisés suite à la crise courent un risque élevé d'abus et d'exploitation (recrutement dans les groupes armés, criminalité, exploitation et abus sexuels, mariage précoce, grossesse précoce, travail des enfants, etc.)

Le contexte sécuritaire continue de se détériorer et s'étend progressivement du fait de l'activisme des GANE qui se traduit par un nombre croissant d'attaques contre la population, les écoles, les forces de sécurité et les représentations de l'État. En 2019, 588 incidents de sécurité ont été signalés, faisant 1 082 morts (29 enfants), contre 404 au cours des quatre années précédentes. Les menaces et les risques pour le bien-être des filles et des garçons comprennent la séparation des familles, les restes explosifs de guerre, la violence sexuelle basée sur le genre (VBG) et liée au conflit, le recrutement et l'utilisation d'enfants, l'enlèvement et d'autres violations graves des droits de l'enfant.

Dans les régions du Sahel et de l'Est, un grand nombre d'enfants musulmans reçoivent une éducation coranique, qui ne comprend pas les compétences de base en matière de lecture, d'écriture et de calcul. Ces enfants sont officiellement considérés comme non scolarisés par le gouvernement. Pire encore, certains enfants qui ont terminé l'école primaire éprouvent des difficultés dans certaines compétences de base telles que la lecture. Les mauvais résultats d'apprentissage sont la conséquence du faible niveau de qualification de certains enseignants, du manque de manuels et de matériel pédagogique, de l'absence de salles de classe sûres et protectrices dotées d'installations sanitaires adaptées aux besoins spécifiques des enfants filles et de l'inadéquation des espaces communautaires pour l'expression, les loisirs et les sports des enfants et des jeunes. Dans l'ensemble, il y a plusieurs enfants qui terminent l'éducation de base sans acquérir les compétences qui leur permettraient de passer à d'autres filières ou de gagner leur vie de manière décente.

Au Burkina comme partout ailleurs les écoles servent d'espaces sûrs pour protéger les enfants contre différentes formes d'abus et de danger. Elles peuvent également empêcher les enfants d'errer dans les rues et de s'impliquer dans des activités criminelles ou nuisibles, y compris l'association avec des groupes armés non étatiques (GANE) par le biais du recrutement forcé. Malheureusement, certaines écoles ont été attaquées et d'autres ont été utilisées à des fins militaires. Les enfants restent exposés à la violence et aux abus, y compris la violence sexuelle et sexiste sur le chemin de l'école.

L'intervention du PME a été développée pour contribuer aux stratégies nationales et aux objectifs de développement durable (ODD) 4 et 5 (Assurer une éducation de qualité, inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous et Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles).

L'intervention vise également à soutenir la promotion de l'éducation via la lutte contre la faible technologie (y compris le matériel pédagogique obsolète). Les acteurs de l'Éducation du Burkina se concentrent sur une éducation de qualité comme base pour améliorer la vie des populations et le développement durable.

Contexte éducatif national

En mai 2006 le Burkina Faso a procédé à une réforme de son système éducatif, la cinquième après celle de 1962⁶. Cette réforme a proposé une nouvelle structuration du système éducatif, l'obligation scolaire pour les enfants de 6 à 16 ans, la gratuité de l'enseignement de base public et la généralisation du système Licence-Master-Doctorat.

En outre, il a mis en œuvre deux programmes importants qui ont boosté les indicateurs du système éducatif : pour l'enseignement primaire, le Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base, lancé le 14 septembre 2002, qui par la suite a été restructuré en Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB) adopté en Conseil de ministres en août 2012. Le post-primaire et le secondaire ont été prises en charge par le Projet Enseignement Post-primaire 2 (PEPP-PHASE2) qui a débuté en décembre 2006 et le Plan Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF).

Tous ces efforts ont permis au Burkina Faso d'afficher les résultats suivants :

⁴ [Humanitarian Response Plan 2020](#)

⁵ [Avant la fermeture de toutes les écoles, 10 mars 2020](#)

⁶ [Analyse des politiques éducatives et de développement du Burkina Faso de 1960 à 2012](#) (Savadogo,)

- Un taux d’alphabétisation des individus de 15 ans et plus, estimé à 34,5 pour cent en 2014. Ce taux renferme des disparités selon le sexe et la région : 26,1 pour cent de femmes alphabétisées contre 44,3 pour cent d’hommes
- Un taux brut de préscolarisation de 5,2 pour cent en 2018-2019 contre 4,1 pour cent l’année précédente avec une parité filles /garçons
- Un taux brut d’admission (TBA) de 98,2 pour cent en 2018-2019 au primaire, de 45,7 pour cent au post-primaire et de 25 pour cent au secondaire
- Le taux brut de scolarisation (TBS) a atteint 89,5 pour cent au primaire (dont 89,9 pour les filles) en 2018/2019, 50,5 pour cent au post-primaire (dont 54,2 pour cent pour les filles) et 21,6 pour cent pour le secondaire (dont 19,0 pour cent pour les filles)
- Un taux d’achèvement de 61,7 pour cent au primaire dont contre 39 pour cent au post-primaire (dont 41,7 pour cent pour les filles) et 15,4 pour cent au secondaire (12,9 pour cent pour les filles)
- La parité filles/garçons des taux bruts de scolarisation a été atteinte en 2013 au primaire et en 2018 au post-primaire.

Les défis à relever dans le système éducatif du Burkina Faso restent encore nombreux et deviennent de plus en plus complexes avec la crise sécuritaire en cours.

Dans son diagnostic, l’annexe à la Stratégie de Scolarisation des Elèves des Zones à Forts Défis Sécuritaires (SSZDS), élaborée en décembre 2019, a identifié quatre catégories de risques :

- les risques de catastrophes naturelles (intempéries, inondations, vents violents, etc.)
- les risques de conflits et d’insécurité dont notamment les attaques de groupes armés non étatiques (GANE) et les conflits intercommunautaires
- les risques afférents aux conséquences des déplacements de populations et enfin les risques liés aux vulnérabilités internes au système éducatif burkinabé tels que les grèves et autres mouvements d’humeur qui sont de nature à le perturber davantage

Au primaire, on note un recul du TBS, qui est passé de 90,7 pour cent en 2017-2018 à 89,5 pour cent en 2018-2019. Les TBA au primaire et au post primaire ont connu également une baisse par rapport à 2017-2018 où ils avaient atteint respectivement 104,8 pour cent (dont 102,7 pour cent pour les filles) et 49,9 pour cent (dont 52,9 pour cent pour les filles). Cette régression est due principalement à deux facteurs :

- la difficulté pour les familles non déplacées à trouver des structures scolaires fonctionnelles pour assurer l’inscription de leurs enfants
- la faible capacité du système éducatif à accueillir le grand nombre des déplacés internes dans les zones d’accueil.

Cette baisse se constate également au niveau des indicateurs de qualité liés aux résultats scolaires qui sont aussi en baisse par rapport à 2018 :

- -9,7 pour cent pour le Certificat d’Etudes Primaires
- -16,3 pour cent pour le Brevet d’Etudes du Premier Cycle
- -4 pour cent pour le Baccalauréat.

Malgré les disparités géographiques et la crise sécuritaire, l’on observe des progrès dans l’éducation des filles avec une parité filles/garçons atteinte au niveau du TBS en 2019 dans l’enseignement primaire dans les régions les plus touchées, à savoir le Sahel et l’Est.

DEFIS DU SECTEUR DE L’EDUCATION LIES A LA CRISE SECURITAIRE

En 2019 et en 2020 (premier trimestre), le cluster Education a collecté quelques données intégrant des enquêtes et des évaluations sur les besoins en matière de protection de l’enfance et d’éducation⁷, des discussions des réunions⁸, des évaluations multisectorielles rapides provenant du Conseil National de Secours d’Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) et du mécanisme de réponse rapide⁹ (RRM). Ces documents mettent en relief les nouveaux défis éducatifs liés à la crise sécuritaire. Les principales conclusions sont résumées comme suit :

⁷ Rapports des ONG, Annuaire statistiques de la DGEES, rapports du ST ESU sur les écoles fermées et occupées par les PDI, etc.

⁸ Comptes rendus des réunions du Cluster Education / Groupe de Travail Education en Situations d’Urgence. Voir page web du cluster Education :

<https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/burkina-faso/education>

⁹ Consortium d’ONG Internationales (ACF, Solidarités, DRC et HI) financées par ECHO et engagés dans les évaluations multisectorielles rapides des besoins des PDI en collaboration avec le CONASUR.

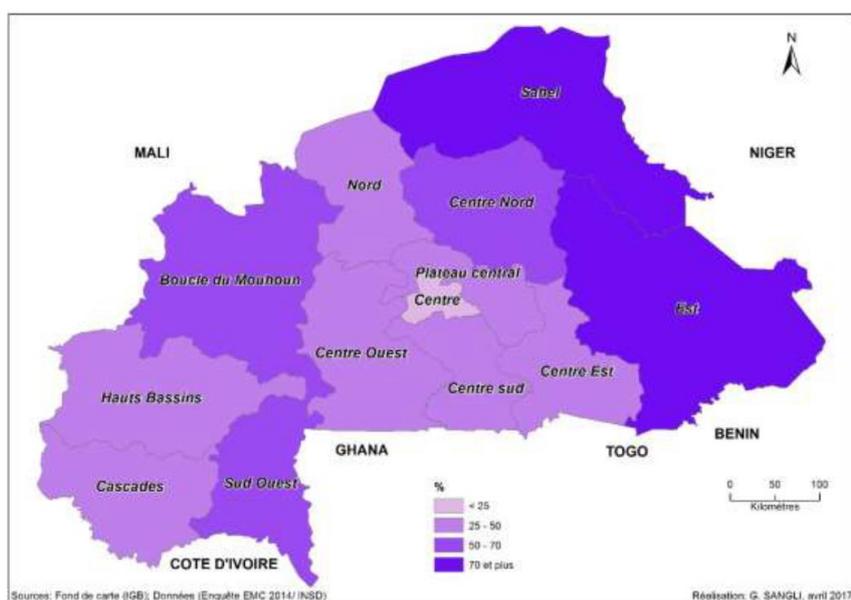
Les enfants et adolescents en dehors de l'école (EADE)

Les indicateurs de l'éducation au Burkina sont médiocres en raison d'un certain nombre de facteurs. Il s'agit notamment des attitudes socioculturelles des autochtones à l'égard de l'éducation formelle, en particulier pour les filles, des difficultés à assurer l'offre d'éducation dans les zones occupées par les GANE et de l'impact de la crise sécuritaire surtout dans le nord du pays. Par conséquent., le système éducatif du Burkina n'arrivant pas à enrôler et à maintenir tous les enfants à l'école, il s'en trouve un nombre important hors du système éducatif.

Ainsi, l'enquête sur les [enfants et adolescents en dehors de l'école](#) organisée par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) avec le soutien financier et technique de l'UNICEF en 2017, fait état de plus de 2,6 millions d'enfants et adolescents en dehors de l'école, correspondant à 51,4 pour cent des enfants d'âge scolaire (dont 48,1 pour cent de filles). En outre, il révèle qu'une population scolaire de plus de 1,7 millions d'élèves risque d'abandonner l'école. Cette situation place le Burkina dans la position des pays possédant une des plus larges populations en dehors de l'école.

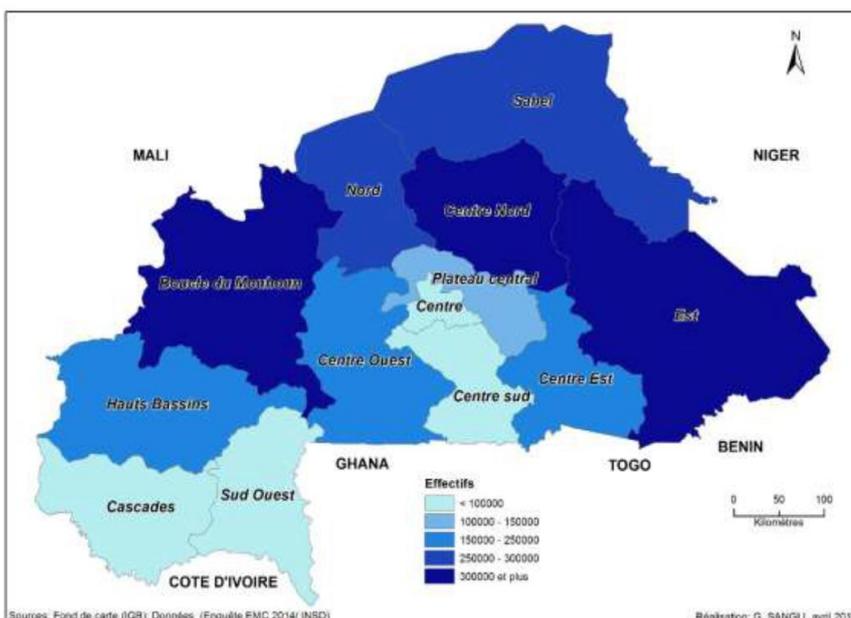
Les graphiques 3 et 4 donnent une visualisation des différences régionales de l'ampleur en termes aussi bien relatifs (proportion des EADE) qu'absolus (effectifs des EADE) pour les 6-16 ans, les 6-11 ans et les 12-16 ans.

Graphique 3 : Carte des proportions des EADE de 6 à 16 ans par région



Il ressort que c'est dans les régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest que les proportions d'EADE de 6-16 ans sont supérieures à 50 pour cent. Parmi ces régions, cette proportion va de 54,2 pour cent dans le Sud-Ouest à 80,8 pour cent dans le Sahel. Les régions du Centre et du Centre-Sud s'illustrent par les proportions les plus faibles d'enfants en dehors de l'école : respectivement 20 pour cent et 37,6 pour cent.

Graphique 4 : Carte des effectifs des EADE de 6 à 16 ans par région



Lorsqu'on considère les effectifs absolus, ce sont les régions du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun et de l'Est qui regorgent les plus grands effectifs d'EADE : respectivement 337 713, 336 879 et 318 583. Le Sahel suit en quatrième position avec un effectif de 270 439 EADE.

Grâce au renforcement de l'offre d'éducation, selon les estimations de la Direction Générale des Etudes Statistiques et Sectorielles (DGESS) et le MENAPLN, le chiffre de 2,6 millions de EADE avait baissé pour se situer autour de

1 902 139 enfants âgés de 6 à 16 ans en 2018. Les deux tiers de ces enfants se trouvaient dans six régions, notamment la Boucle du Mouhoun, le Centre-Nord, l'Est, le Centre-Est, le Nord et le Sahel¹⁰. Aussi on notera que pour l'année scolaire 2018-2019, le TBS était de 89,5 pour cent (89,9 pour cent pour les filles) dans l'enseignement primaire et de 50,6 pour cent (54,2 pour cent les filles) dans l'enseignement secondaire inférieur (contre respectivement 44 pour cent et 14 pour cent en 2000). Le taux d'achèvement du primaire était de 63,2 pour cent (58,8 pour les garçons et 67,6 pour les filles) et le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire était de 40,6 pour cent (39,2 pour les garçons et 42,1 pour les filles).¹¹

Actuellement, au regard de l'ampleur des fermetures des écoles à la suite de l'insécurité, il est probable que la proportion des enfants hors école se soit maintenue ou voire accrue. Le rapport de rentrée 2019 du MENAPLN¹² relève en effet, que sur un effectif de 33 383 élèves déplacés sur l'ensemble du territoire (44 pour cent de filles), seulement 17 705 (45 pour cent de filles) ont été réinscrits à la rentrée scolaire 2019-2020. Sans accès à l'éducation, une génération d'enfants vivant en situation de conflit risque de grandir sans avoir acquis les compétences nécessaires pour contribuer au développement de leur pays, aggravant ainsi la situation déjà désespérée de millions d'enfants et de leur famille.

Les parents ou les tuteurs d'enfants non scolarisés ont une préférence pour la sécurité à l'école, les matériels d'apprentissage, le paiement de frais de scolarité et l'alimentation scolaire afin d'augmenter le nombre d'inscriptions et la fréquentation scolaire. En outre, ils demandent en même temps de formations techniques et professionnelles pour eux-mêmes et leurs enfants plus âgés ou leurs jeunes, en particulier ceux qui ont raté leur instruction

Attaque contre l'éducation, fermeture des écoles

Avec l'augmentation des cas d'attaque contre l'éducation¹³ la situation sécuritaire dicte désormais le rythme de fonctionnalité des établissements scolaires dans les zones à fort défis sécuritaires, ce qui est une entrave au droit à la protection des enfants. Par rapport à la situation des écoles fermées, les régions les plus touchées sont généralement le Sahel, l'Est et le Nord. Cette situation affecte à approximativement 13 pour cent des écoles sur l'ensemble du territoire national. Il faut noter que plutôt que de fermer complètement, certaines écoles ont tendance à rouvrir temporairement (environ 30 pour cent) avant de refermer encore une fois pour la même cause. Ceci présente une situation complexe nécessitant une analyse approfondie avant toute prise de décision de réouverture.

Ce qui reste tout de même rassurant est que plusieurs familles se déplacent carrément vers des zones plus sûres où les enfants d'âge scolaire sont accueillies dans des écoles hôtes. Ces dernières sont malheureusement aussi confrontées à une surcharge démographique sans précédent (on enregistre fréquemment des classes de plus de 70 élèves/enseignants).

Inscription et fréquentation

Dans beaucoup de zones de déplacement, il existe de dizaines d'écoles qui n'ont pas pu inscrire les enfants déplacés internes durant les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020, généralement en raison de la surpopulation dans les classes. C'est dans ce contexte parfois de désespoir que l'UNICEF a développé des approches innovantes pouvant fournir des outils d'enseignement et d'apprentissage alternatifs et diversifier les options et les possibilités éducatives. L'expérience a appris à l'UNICEF que si la salle de classe traditionnelle demeure préférable, elle n'est pas pour autant le seul lieu où des activités d'apprentissage peuvent se dérouler. Ainsi depuis 2018, par exemple, l'UNICEF et l'association sud-africaine *Children's Radio Foundation* collaborent à la conception et à la mise à l'essai d'un programme d'enseignement par la radio dans les situations d'urgence. Destiné aux enfants vivant dans des zones en crise qui ne peuvent pas aller à l'école, ce programme basé sur les compétences (et non sur le contenu) offre jusqu'à dix mois de cours radiodiffusés d'alphabétisation et de calcul, et diffuse également des messages essentiels sur la vie dans les situations de conflit. Selon le contexte, l'UNICEF développe également des programmes presque similaires dans des espaces d'apprentissage temporaires à base communautaires avant leur transfert dans le formel ou le non formel.

Les enfants vulnérables issus de familles à faibles revenus sont confrontés à des obstacles plus importants pour accéder à l'éducation. Les garçons ont tendance à avoir un taux de scolarisation plus élevé que les filles au niveau du collège, tandis que le coût de la scolarisation (uniformes et d'autres frais scolaires divers) exclue automatiquement les enfants des familles pauvres. Les enfants issus de familles pauvres sont plus susceptibles d'abandonner l'école pour compléter le revenu familial par le travail des enfants. L'analyse des obstacles à la fréquentation scolaire indique qu'il est nécessaire de se concentrer sur l'intégration des programmes d'éducation avec les moyens de subsistance et la protection.

¹⁰ Ces régions sont actuellement les plus affectées par la crise sécuritaire

¹¹ [Statistiques post-primaire et secondaire 2018-2019, préscolaire 2018-2019 and primaire 2018-2019](#)

¹² [Rapport sur les statistiques de rentrée de l'éducation en situation d'urgence](#) (MENAPLN, 2019)

¹³ Selon l'UNICEF, « Prendre des écoles, des élèves et des enseignants pour cible constitue une attaque contre le droit des enfants à l'éducation et contre leur avenir ».

Education inclusive

Les écoles disposant d'installations adaptées aux enfants à besoins spécifiques sont peu nombreuses dans le pays. C'est ainsi que des centaines d'enfants en situation de handicap (environ 2 pour cent sur le nombre total d'enfants dans les besoins selon le HRP ne bénéficient pas de dispositions supplémentaires pour un enseignement de qualité. Beaucoup sont carrément en dehors de l'école vu que les infrastructures scolaires ne leur sont pas appropriées.

Les parents ou les tuteurs d'enfants non scolarisés ont une préférence pour la sécurité à l'école, les matériels d'apprentissage, le paiement de frais de scolarité et l'alimentation scolaire afin d'augmenter le nombre d'inscriptions et la fréquentation scolaire. En outre, ils demandent en même temps de formations techniques et professionnelles pour eux-mêmes et leurs enfants plus âgés ou leurs jeunes, en particulier ceux qui ont raté leur instruction

Education des filles

L'accès à une éducation de qualité protège les filles des normes, valeurs et pratiques sociales et culturelles qui perpétuent les VBG et les discriminations de tous ordres qui leur sont défavorables. Les filles qui achèvent au moins le niveau post-primaire sont plus capables de développer et de mobiliser des compétences importantes pour devenir des actrices sociales autonomes, productrices et engagées dans la société.

Au Burkina Faso, l'éducation des filles a été une priorité des plans décennaux de développement de l'éducation depuis les deux dernières décennies afin de rattraper le retard accusé par les filles dans l'éducation. Ainsi à travers la mise en œuvre d'activités visant à réduire les écarts dans la scolarisation des filles, le taux brut de scolarisation des filles est passé de 67,7 pour cent, (contre 77,1 pour cent pour les garçons) en 2008-2009 au primaire à 90,7 pour cent (contre 90,6 pour cent pour les garçons) 2017/2018. On constate ainsi que la parité entre filles et garçons a été atteinte depuis 2013 au primaire. Au niveau du post-primaire, on note également l'atteinte de la parité entre filles et garçons dans les TBS depuis 2016 dans la plupart des régions du Burkina Faso¹⁴.

Toutefois, l'on note encore des disparités géographiques et des déperditions importantes au niveau des filles, dont les causes comprennent encore :

- les longues distances à parcourir pour rejoindre les établissements scolaires
- l'insuffisance persistante de l'offre
- la surcharge des tâches domestiques
- la vulnérabilité sociale et économique des certaines filles et des parents
- les mariages et grossesses précoces
- les violences sexistes à l'école
- l'inadéquation de l'environnement scolaire aux besoins des filles (par exemple la gestion de l'hygiène menstruelle)

La pauvreté reste un obstacle majeur à l'accès des enfants à l'éducation, en particulier pour les filles. Bien que l'éducation de base soit officiellement gratuite, un grand nombre d'enfants ne sont toujours pas scolarisés en raison de l'incapacité des parents à acheter des uniformes scolaires, du matériel d'apprentissage et des frais de scolarité exigés indirectement par les écoles. Traditionnellement, la préférence est donnée à l'éducation des garçons et non des filles étant donné que la valeur des filles n'est pas suffisamment prise en compte. Dans plusieurs régions du pays, le mariage des enfants et le mariage forcé sont encore une pratique culturelle courante, ce qui a un impact négatif sur la scolarisation et le maintien des filles à l'école. Par exemple, le mariage d'enfants touche plus d'un enfant sur deux dans la région du Sahel et la violence physique plus d'un enfant sur deux dans la Boucle du Mouhoun. Ces tendances sont aggravées par la crise.

Avec le contexte d'insécurité actuelle, les filles continuent d'être désavantagées à tous les niveaux de l'éducation. L'insécurité et les distances à parcourir pour se rendre à l'école ne facilitent pas le passage des filles du primaire au premier cycle du secondaire. En outre, l'Aire de Responsabilité sur la Protection de l'Enfance en Situation d'Urgence a identifié et enregistré au moins 257 enfants non accompagnés ou séparés, dont 157 filles, au cours du premier trimestre de 2019 dans la seule ville de Djibo. Les contacts avec les communautés montrent que certains enfants ne vivent pas avec leurs parents biologiques, mais avec des parents proches. L'intensité actuelle des conflits intercommunautaires, de la violence et d'autres affrontements dans les régions du Nord, du Sahel, de l'Est et du Centre-Nord pourraient contribuer à la multiplication des séparations familiales et à l'abandon accidentel d'enfants, dû en partie aux déplacements de populations, aux combats ou aux pertes en vie humaine. Il est donc nécessaire d'apporter une réponse tenant compte des obstacles spécifiques liés au sexe aux différents âges en prenant en considération plusieurs questions.

¹⁴ Rapport d'étude sur l'efficacité des mesures incitatives pour la scolarisation des filles au Burkina Faso, (MENAPLN, 2019)

Infrastructure scolaire

Les installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles sont encore très insuffisantes, ce qui a un impact négatif sur la fréquentation scolaire. L'absence ou l'insuffisance des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles est connue comme un des obstacles majeurs à la fréquentation scolaire, tant pour les garçons que pour les filles.¹⁵

Enseignement et apprentissage

La plupart des écoles disposent généralement de manuels pour toutes les matières ou au moins pour les matières principales, mais l'accès des enfants au matériel d'enseignement et d'apprentissage est limité. Le mobilier scolaire a été signalé comme une lacune dans moins de la moitié des écoles du pays. Le problème de la qualité du mobilier scolaire (chaises, bureaux, nattes, etc.) se pose également dans certaines régions.

Bien que la langue française soit utilisée pour enseigner dans la plupart des écoles, elle n'est pas pour autant parlée par un grand nombre d'enfants comme langue courante à l'école. Il est donc évident que les enfants sont confrontés à des difficultés d'apprentissage en raison de barrières linguistiques.

Enseignants et autres personnels de l'éducation

Le ratio moyen enseignant / élèves est assez élevé (1/70) si l'on considère uniquement les enseignants dans les zones de déplacement en particulier dans les centres urbains comme Kaya, Dory, Fada, Ouahigouya, Kongoussi, etc.

Il est aussi noté que depuis la mise en œuvre de l'approche Safe School, de plus d'enseignants ont accès à des services de soutien psychosocial. Par conséquent les écoles disposent des plans scolaires de préparation et de réponse aux urgences.

La qualité de l'éducation demeure aussi un problème majeur : la plupart des écoles des zones de déplacement ne répondent pas aux [normes INEE](#) ; les bâtiments scolaires sont en mauvais état, des latrines hors d'usage et un faible accès à l'eau et assainissement. Les rapports soulignent la présence des enseignants traumatisés en face des enfants également affectés par des situations stressantes.

Protection et VBG

Les principaux risques pour la sécurité des enfants ne sont pas seulement liés aux conflits. Les données sur la violence à l'égard des enfants au Burkina Faso de janvier 2019¹⁶ estiment le taux de violence physique en milieu scolaire à 5,9 pour cent pour les enfants de 0 à 11 ans, contre 21,9 pour cent pour les enfants âgés de 12 à 17 ans. Chez les enfants âgés de 0 à 11 ans, le taux est de 5,9 pour cent. Pour ce qui est de la violence sexuelle, pour les enfants en général, il a été noté un taux de 69,6 pour cent à la maison et 25,2 pour cent à l'école.

La situation de crise aggrave et génère d'autres formes de violences sur les enfants. Outre la séparation des enfants avec leurs familles et la détresse psychologiques, des violations graves des droits de l'enfant ont été rapportés lors des missions terrain, avec des cas de violences sexuelles, des meurtres ou mutilation sont rapportés. Selon une étude menée par l'UNICEF en début 2019 sur l'environnement d'apprentissage protecteur au Burkina Faso, la formations sur les connaissances et les comportements à adopter en cas d'urgence, contribuent à renforcer l'environnement d'apprentissage protecteur.

On note aussi des risques de violence, mariage précoce, d'abus et de violence basée sur le genre. D'après les acteurs de réponse, peu de systèmes sont en place pour prévenir et répondre à la violence à l'école et plusieurs écoles de la région du Centre-Nord n'ont pas de code de conduite ni de mécanisme de plaintes et rapportage d'incidents de protection. En outre, les écoles n'ont quasiment pas de lien avec les services de protection de l'enfant existants.

Les enfants non scolarisés sont exposés aux mêmes risques sécuritaires des élèves des écoles formelles mais en plus, le fait qu'ils ne participent pas à un programme d'éducation les expose davantage à d'autres risques tels que l'exploitation, l'abus, et l'enrôlement dans les groupes armés non étatiques. Les conséquences de la crise au Burkina Faso sont donc extrêmement préjudiciables pour l'avenir des enfants au regard de l'état actuel des services sociaux de base. Les enfants PDI et des communautés hôtes voient leur vie quotidienne perturbée par le conflit et leur capacité à surmonter la détresse psychosociale négativement affectée.

¹⁵ [Annuaire statistique de l'enseignement primaire 2018/2019](#) (MENAPLN, 2019), [Annuaire statistique de l'enseignement post-primaire et secondaire 2018-2019](#) (MENAPLN, 2019)

¹⁶ Situation des violences dans le monde : Cas du Burkina Faso, Janvier 2019. Lire aussi : *INSPIRE 2017, Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants.*

Coronavirus (COVID-19)

Les risques de l'épidémie COVID-19 sont non-négligeables au Burkina Faso, du fait de l'existence de facteurs de risque tels que :

- la libre circulation des personnes et des biens à travers les relations diplomatiques et commerciales avec les autres pays
- les conditions socio-économiques précaires caractérisées par une grande promiscuité, une hygiène individuelle et collective insuffisante
- la faiblesse du système de surveillance épidémiologique

A l'instar de plusieurs autres pays dans la région, le Burkina Faso a signalé des cas de COVID-19 et un taux de mortalité croissant. Le premier cas a été découvert le 9 mars 2020, affectant depuis lors la population et son système de santé déjà fragile. L'épidémie se superpose sur une multitude de maladies endémiques et d'autres épidémies déjà signalées, comme la rougeole et la méningite.

Le pays ne possède pas une capacité adéquate pour répondre à l'épidémie. Le développement critique de l'épidémie est marqué par la contamination interhumaine qui rend difficile son endiguement en raison du mauvais suivi des contacts et des cas suspects et de la difficulté de mettre en œuvre des mesures de santé publique efficaces. Au 19 avril, le rapport de la situation numéro 53 du Ministère de la Santé fait état de cinq nouveaux cas confirmés, deux décès et 19 guéris ; portant le cumul de 581 cas confirmés (355 hommes et 226 femmes), 357 guéris et 38 décès.

En effet, le pays vit la superposition de plusieurs défis, notamment l'insécurité, la pandémie et les catastrophes naturelles. Par conséquent, les personnes les plus vulnérables, parmi lesquels les PDI, voient leur vulnérabilité aggravée. Afin de limiter les risques de propagation du COVID-19, le 16 mars, le Gouvernement a [annoncé la fermeture temporaire](#) des établissements scolaires pour une période initiale (renouvelable) de deux semaines, soit du 16 au 31 mars 2020. Par la suite la période a été étendue.

Stratégie

Analyse de la réponse

Ce plan d'urgence répond aux priorités stratégiques du PNDES du Burkina Faso, notamment au niveau de l'Objectif Stratégique 2.2 « accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie ». La réponse éducative va appuyer 170 000 filles et garçons de 6 à 17 ans ayant des besoins éducatifs et vivant dans des communautés affectées par la crise dans 6 régions affectées par les urgences (la Boucle du Mouhoun, le Centre-Nord, l'Est, les Hauts-Bassins, le Nord et le Sahel) en leur apportant une éducation formelle et non formelle dans un environnement sûr, inclusif et de qualité. Cela correspond à la vision de la SSZDES et du HRP du Burkina Faso.

Dans les situations d'urgence que vit le Burkina Faso, la protection de l'enfant est une opportunité de survie car elle permet d'assurer la normalité quotidienne et met à l'abri les enfants dans des environnements sains, sécurisés et protecteurs. La protection offre un cadre qui permet aux enfants d'être protégés, de bénéficier du soutien psychosocial, de se projeter dans l'avenir et de devenir un agent de changement pour eux-mêmes, pour leur famille et pour leur communauté.

Les actions de protection de l'enfance s'alignent aux priorités du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de l'Action humanitaire (MFSNAH), à travers la collaboration étroite avec les différentes directions en particulier la Direction Générale de la Famille et de l'Enfant, mandatée pour assurer l'accès aux interventions de prévention de violences, abus et exploitation et réponses aux besoins des enfants affectés par la crise. La réponse de protection de l'enfance va appuyer 1 000 filles et garçons de 6 à 17 ans ayant des besoins de protection spécifiques, ainsi que toutes les écoles ciblées dans le renforcement des actions *Safe School* (comportant déjà des aspects de soutien psychosocial et de santé mentale dans les 6 régions ciblées).

En résumé, l'intervention adopte une double approche combinant un appui à l'éducation formelle et non formelle avec une composante de protection de l'enfant. Elle prend en compte la connexion entre les écoles et les cellules communautaires de protection de l'enfant, ce qui facilitera le renforcement des actions *Safe School* déjà amorcées dans le cadre des autres financements sur le terrain avec le soutien de la Suisse, de la Norvège et du Japon.

Globalement, la réponse prévoit :

- la réalisation des constructions suivies de l'équipement en mobilier des salles de classes d'urgence, semi-permanentes et préfabriquées mobiles (en brique plastique)¹⁷
- l'octroi des subventions pour la scolarisation des filles et autres enfants vulnérables ; la mise en place des espaces amis des enfants
- l'organisation des campagnes de sensibilisation sur le retour à l'école
- le soutien aux activités de santé, hygiène, alimentation et nutrition des élèves
- la production des ressources pédagogiques numériques basées sur les curricula de l'éducation en situation d'urgence (ESU)
- la mise en œuvre des programmes d'éducation par la radio (PER)
- le renforcement des capacités des personnels éducatifs et des autres acteurs des zones touchées en enseignement / apprentissage de qualité
- l'amélioration des compétences de vie des adolescents et des jeunes
- la construction des latrines et des forages
- l'amélioration des pratiques de l'enseignement/apprentissage participatif et inclusif
- la distribution des fournitures scolaires, des matériels pédagogique et didactiques
- le renforcement des capacités de la coordination opérationnelle (niveaux national et sous-national)

Synergies avec d'autres actions ESU

L'intervention proposée est en accord avec le PNDES, les Standards du Réseau International pour l'Éducation en Situations d'Urgence (INEE), la SSZDES (2019-2024), les orientations techniques du Cluster Education et de l'Aire de Responsabilité de la Protection de l'Enfance, et le Programme de Coopération UNICEF Burkina Faso (2018-2020).

Les actions proposées sont complémentaires aux autres actions ESU soutenues par d'autres canaux de financement humanitaires. Sur le terrain, par exemple on note déjà le positionnement des autres bailleurs ESU clés, tel que *Education Cannot Wait* (ECW), le CAST, la Banque Mondiale, ECHO, etc., dans les zones à forts défis sécuritaires. Etant donné que dans les pratiques d'interventions humanitaires il n'existe pas a priori de répartition des zones d'interventions, la plateforme de coordination ESU (Cluster Education), présidée par le MENAPLN avec le soutien de l'UNICEF, a pour mission de surveiller la mise en œuvre des interventions de sorte à éviter les doubles prises en charge des cibles entre les différents intervenants. Un bon rapportage dans la matrice 5W¹⁸, l'outil principal de coordination du Cluster, permet d'avoir une bonne répartition spatiale des interventions sur le terrain et contribuer ainsi à la prise de décisions pour atteindre le maximum d'enfants d'âge scolaire.

Partenariats

Ce plan sera mis en œuvre par les services techniques du MENAPLN, le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), le Ministère de la Jeunesse de la Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes (MJPEJ), le Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education Non-Formelle (FONAENF) et l'organisation non gouvernementale (ONG) nationale CNAJTB. Au cours de la mise en œuvre, les directions régionales et provinciales de l'éducation seront les points focaux ; elles assureront la coordination et la collaboration avec les écoles, les autres services gouvernementaux et structures travaillant au niveau sous national. Le Cluster Education, le cadre partenarial, les groupes thématiques, les agences des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales continueront d'être étroitement consultés afin d'éviter le chevauchement des activités.

Tableau 1 : Acteurs de mise en œuvre

Acteurs	Responsabilité	Avantage comparatif	Soutien UNICEF
MENAPLN	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre des stratégies • Fournir des orientations sur les priorités et les besoins • Diriger la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation au niveau communautaire • Appropriation et renforcement durable du système 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir l'expertise technique et le service de support
MJPEJ Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au développement des initiatives de formation professionnelle (en faveur d'une partie des enfants en situation de rupture scolaire) 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation au niveau communautaire • Maîtrise du domaine • Appropriation et renforcement durable du système 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination

¹⁷ Ces nouvelles classes faites en briques plastiques ont l'avantage d'être déplaçables pour gérer des situations d'urgence de longue durée. Elles durent plus que les tentes. Pour plus de détails, voir l'annexe.

¹⁸ Matrice classique des interventions humanitaires 5W (en anglais : Who, what, where, when, for whom = Qui fait quoi où quand et pour qui)

Acteurs	Responsabilité	Avantage comparatif	Soutien UNICEF
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les fournitures dans leurs localités respectives 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du milieu • Adaptation aux conditions locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration
Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage des cantines scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des cantines scolaires par les communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination
Directions régionales et provinciales	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de collaboration et de coordination • Gestion de la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des clusters sous nationaux • Suivi de la protection en milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination
ONG nationale Coordination Nationale des Associations des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina Faso (CNAEJTB)	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines et financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres des clusters sous nationaux (pas de chevauchement) • Acteurs de mise en œuvre des activités de protection de l'enfance 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination et renforcement des capacités
FONAENF	<ul style="list-style-type: none"> • Formations professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des opérateurs en formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination
PAM ou Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Structures Educatives (DAMSSE)	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Lead</i> dans la gestion de l'alimentation scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination

L'UNICEF s'engage dans toutes ses interventions humanitaires et ses programmes réguliers à créer, maintenir et renforcer un vaste réseau de partenariats, notamment avec des ONGs, des ministères de tutelle, des entités décentralisées, ainsi que d'autres agences des Nations Unies. Les partenariats entre l'UNICEF et les autres entités mentionnées sont essentiels pour obtenir des résultats en faveur des enfants, tant dans le cadre du développement que dans celui de l'action humanitaire.

L'UNICEF travaillera avec les membres de la population touchés par la crise en apportant un soutien aux communautés, aux familles et aux enfants, et en concentrant l'aide là où elle est le plus nécessaire. Les programmes seront mis en œuvre par le biais de différentes stratégies telles que :

- établissement de partenariats au niveau communautaire (par exemple avec les Association des Mères Educatrices (AME) et les Comité de Gestion d'Ecoles (COGES)
- établissement de partenariats avec des partenaires gouvernementaux (Directions régionales des ministères concernés)
- établissement de partenariats avec des organisations communautaires et une ONG nationale via des subventions secondaires
- renforcement des capacités
- achat et fourniture de matériel et de fournitures
- mobilisation communautaire
- facilitation de l'accès à certains services par les leaders locaux
- suivi
- mise en œuvre directe

Exceptionnellement, l'UNICEF pourrait effectuer les tâches d'exécution budgétaire nécessaires à la réalisation des activités décrites via des ONG, telles que :

- appels à manifestation d'intérêt utilisant le portail des partenaires des Nations Unies (UNPP)
- définition des critères d'éligibilité, de sélection et d'attribution
- évaluations des offres et des propositions
- attribution des subventions et des contrats
- conclusion et gestion des contrats
- exécution des paiements et recouvrement des sommes dues

Toutes ces tâches, associées à la supervision et à la coordination ainsi qu'au rôle technique de l'UNICEF, garantiront la réalisation des objectifs fixés et l'utilisation efficace des ressources.

Les partenariats avec le MENAPLN et le MJPEJ, ainsi que le secteur privé, par l'intermédiaire du Cluster Education, seront renforcés pour garantir l'accès à l'éducation des enfants touchés par le conflit. Les séances de sensibilisation des familles dans les camps de personnes déplacées et les communautés d'accueil seront complétées par la campagne de promotion des inscriptions à l'école et se traduiront par une augmentation du nombre de filles et de garçons qui accèdent aux possibilités d'éducation dans le cadre du Fonds Accéléré du PME.

Au niveau des autorités locales, en collaboration avec le Secrétariat Technique de l'Education en Situations d'Urgences (ST ESU) et la DGESS, les responsables du Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR) participeront au suivi de la réponse afin de s'assurer de la prise en compte des besoins éducatifs des enfants déplacés. La coordination de la composante de protection de l'enfance sera liée au mécanisme de coordination de la réponse humanitaire par le biais du sous-secteur de la protection de l'enfance.

L'efficacité est un facteur clé dans la détermination des modalités de mise en œuvre. Les trois principales modalités employées par l'UNICEF sont :

- le paiement direct à une tierce partie (par exemple les bénéficiaires du projet, les formateurs et les consultants engagés par contrat institutionnel) sur la base du plan de travail annuel avec les entités gouvernementales
- le partenariat avec une ONG nationale, le PAM et le secteur privé
- la passation de marchés de services dans le cadre de consultations institutionnelles par un processus d'appel d'offres international

L'UNICEF effectuera des paiements directs aux bénéficiaires des activités de renforcement des capacités ainsi que des transferts de fonds au gouvernement dans le cadre de l'Approche Harmonisée des Transferts de Fonds (HACT). L'UNICEF convient d'un plan de travail conjoint avec le gouvernement au début de chaque année. Le gouvernement dirige ensuite la mise en œuvre et soumet des demandes à l'UNICEF pour payer (par exemple, les honoraires journaliers, les indemnités de subsistance et les frais de transport des formateurs). Les bénéficiaires et les prestataires de services sont payés après que les services et les coûts ont été certifiés.

Tous les partenariats avec le MENAPLN et les autres partenaires de mise en œuvre sont régis par un solide contrôle des budgets et des performances. Ce contrôle comprend des visites périodiques de suivi du programme (dont des visites sur le terrain), des contrôles ponctuels et, lorsque les transferts atteignent un certain montant, des audits. La fréquence des visites et des contrôles dépend de la cote de risque attribuée à la suite d'une évaluation financière, réalisée au début du partenariat. En général, un audit est prévu pendant le cycle du programme si un ou plusieurs des partenariats atteignent une valeur cumulée de 500 000 dollars ou plus.

Le programme du Fonds Accéléré du PME, étant aligné au plan d'action du MENAPLN (dans le cadre de sa SSEZDS) ainsi qu'au HRP de la communauté humanitaire au Burkina Faso, sera ainsi étroitement coordonné avec d'autres subventions d'intervention d'urgence en cours dans le pays, entre autres ECW et ECHO, afin d'éviter les doubles emplois. Les réunions de coordination du Cadre Partenarial et du Cluster Education sont des plateformes clé pour l'harmonisation de ces programmes.

Enfin l'UNICEF reste responsable de la mise en place de systèmes efficaces de suivi et de compte rendu par l'intermédiaire de ses équipes de suivi-évaluation qui apporteront un appui permanent à la DGESS dans son rôle régalien de suivi des actions éducatives sur l'ensemble du territoire national. Ces systèmes seront alignés sur les résultats/produits convenus, tels que définis dans le cadre de résultats.

Analyse des bénéficiaires

Les choix des bénéficiaires, des résultats ainsi que des actions prévues ont été opérés sur base des orientations stratégiques reprises dans le Plan d'Action Triennal de la SSZDS et le HRP 2020.

En général les acteurs ESU, d'un commun accord, donnent la priorité aux interventions visant les besoins humanitaires et non les besoins chroniques ; elles ont pour but de soutenir le redressement rapide et graduel du système tout en posant les bases du nexus humanitaire-développement, évitant le chevauchement des activités. Les bénéficiaires directs (enfants, enseignants et écoles) seront identifiés à travers des réunions de planification participative avec les autorités éducatives du niveau régional et provincial, en collaboration avec les communautés résidentes dans les zones ciblées.

Les critères pour le ciblage de personnes à atteindre sont les suivants :

- Être enfants déplacés et / ou enfant issu de la communauté hôte vulnérable âgé de 6 à 14 ans avec un manque d'accès à l'éducation en raison du conflit
- Être jeune déplacé et / ou jeune issu de la communauté hôte vulnérable âgé de plus de 15 ans
- Avoir été précédemment recruté dans des GANE sans possibilités de développement personnel
- Être enfant de 3 à 17 ans avec des besoins spécifiques de protection de l'enfance (enfant non accompagné, victime des VBG, enfant séparé, etc.)
- Être enseignants ou autorités éducatives dans les 6 régions et provinces éducationnelles / écoles ciblées avec des besoins de formation sur les thèmes prévus dans ce programme (soutien psychosocial, éducation à la paix, etc.)
- Être cadre du MENAPLN / ST ESU (niveau régional ou national) et membre du Cluster Education avec des besoins de formation sur les thèmes ciblés dans ce plan

Il faut noter qu'au sein des groupes des enfants et des jeunes, une attention particulière sera accordée aux enfants et aux jeunes les plus vulnérables touchés par la crise, tels que les filles, les membres de groupes minoritaires (ethniques ou religieux selon la dynamique), les enfants handicapés et les enfants non accompagnés et séparés qui sont victimes d'abus ou de discrimination. Les opérations de ciblage seront précédées par des rencontres avec les comités des PDI, les autorités communales et éducatives afin de s'assurer de la pertinence de l'aide en toute équité et transparence.

Les critères ci-dessous (non-exhaustifs) utilisés pour le ciblage géographique sont basés sur l'évolution du contexte humanitaire et sécuritaire :

- fonctionnalité des écoles hôtes
- taux de fréquentation scolaire entre 2014 et 2019
- disponibilité des services éducatifs pour les enfants déplacés
- présence d'enseignants et des écoles hôtes dans les zones d'accueil

Tableau 2 : Groupes de cibles directes

Groupes de cibles directes	Tous		Protection de l'Enfance
	Enfants	160 000	15 000
	Jeunes	10 000	10 000
	Enseignants	2 500	N/A
	Officiels du MENAPLN et autres cadres de l'éducation	220	N/A
	Membres des cellules communautaires de protection de l'enfance	N/A	250

Tableau 3 : Résumé du programme

Résumé du programme	Femme / Fille	Homme/ Garçon	Total	%
Nombre total d'enfants et de jeunes/adultes à atteindre grâce au soutien du PME (Education et Protection de l'Enfance)	88 400	81 600	170 000	Education
Estimation du nombre d'adolescents/jeunes prêt à suivre l'éducation non formelle qui seront atteints grâce au soutien du PME	1 560	1 440	3 000	1,7%
Estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui seront touchés par le soutien du PME	78 000	72 000	150 000	88,3%
Estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école secondaire à atteindre grâce au soutien du PME	8 840	8 160	17 000	10%

Estimation du nombre de PDI/rapatriés/enfants hôtes âgés de 3 à 17 ans à atteindre grâce au soutien du PME (sur le total ci-dessus)	61 880	57 120	119 000	70% des PDI
Estimation du nombre de jeunes (15+) à atteindre grâce au soutien du PME	1 560	1 440	3000	1,7 % des jeunes (15+ ans)
Estimation du nombre d'officiels du MENAPLN et autres cadres de l'éducation à atteindre grâce au soutien du PME	115	105	220	Cadres du MENAPLN
Estimation du nombre d'enseignants à atteindre grâce au soutien du PME	1 300	1 200	2 500	Enseignants
Nombre total d'adultes et de jeunes à atteindre grâce au soutien du PME	1 415	1 305	2 720	Enseignants et cadres du MENAPLN
Total Protection de l'Enfance	13 000	12 000	25 000	Protection de l'Enfance
Nombre de filles et de garçons qui bénéficient des extraits d'actes de naissance	13 000	12 000	25 000	100%
Nombre de filles et de garçons qui bénéficient des cartes nationales d'identité	5 200	4 800	10 000	40%
Nombre de filles et de garçons vulnérables ayant bénéficié d'une aide à la gestion des cas	520	480	1000	4%
Nombre total d'enfants et jeunes filles et garçons à atteindre grâce au soutien du PME (protection de l'enfance)	13 000	12 000	25 000	100%
Nombre de membres(adultes) des cellules communautaires de protection de l'enfance	125	125	250	Membres des cellules communautaires de protection de l'enfance

Tableau 4 : Répartition des enfants bénéficiaires dans les régions

Régions	Tous	Protection de l'enfant
Centre Nord	71 000	9 000
Sahel	33 000	7 000
Boucle du Mouhoun	12 500	5 000
Nord	21 000	3 000
Est	20 000	600
Hauts Bassins	12 500	400
Total	170 000	25 000

DESCRIPTION DU PLAN D'URGENCE

Fondement du plan

Ce plan d'urgence tire ses fondements des documents et sources au niveau national et au niveau international. De ces documents et sources, on peut citer, entre autres :

- Le PNDES 2016-2020 dont l'objectif stratégique 2.2. (OS 2.2) est d'« accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie »
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) 2030, dont l'objectif 4 vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Les normes minimales du INEE
- Le Cadre Directeur pour l'Accélération de l'Appui dans les Situations d'Urgence et de Reconstruction
- Le financement supplémentaire pour l'accélération de l'appui pendant la période 2018-2020
- Le mandat des agents partenaires du GPE au titre du financement pour la mise en œuvre du Programme Sectoriel de l'Education (ESPIG)
- Le Programme Education/formation soumis au PME (2018-2021)
- La *Déclaration Safe School*¹⁹ endossée par le Burkina Faso en 2017

- La SSEZDS 2019-2024 et ses plans opérationnels
- L'annexe de la SSEZDS
- Le plan d'action triennal 2020-2022 de l'éducation en situation d'urgence
- Le plan d'action 2020 du MENAPLN
- Le plan d'action triennal 2020-2022 du PSEF
- Le plan de réponse humanitaire 2020 de OCHA
- L'aperçu des besoins humanitaires 2020 de OCHA
- Plan de préparation et de riposte à une éventuelle épidémie de COVID-19 au Burkina Faso (Ministère de la Santé)

Justification du plan d'urgence

La crise sécuritaire au Burkina Faso s'intensifie rapidement avec des millions de personnes touchées. Au cœur de cette crise vient s'ajouter le COVID-19, affectant toute la population dont la majorité sont des enfants et des femmes. L'impact combiné de ces deux crises contribue significativement à la détérioration du système éducatif, provoquant la peur chez les enfants d'âge scolaire. Ils ne peuvent plus prendre le chemin de l'école dans un contexte déjà fragilisé par des crises chroniques telle que l'insécurité alimentaire et la malnutrition, deux facteurs propices aux échecs et aux abandons scolaires.

La première évaluation rapide menée par le ST ESU au début de l'année scolaire 2019-2020 a signalé un accès difficile aux écoles pour les enfants déplacés pour plusieurs raisons, entre autres le manque de capacité des écoles hôtes déjà pleines dans les cinq régions qui accueillent la majorité des personnes déplacées²⁰. De surcroît, les fermetures des écoles à cause de l'insécurité (2 512 écoles) et du COVID-19 (20 764 écoles).

La plupart des enfants affectés par les déplacements récurrents ont manqué les examens de la fin de l'année scolaire passée et courent ce même risque cette année. A eux s'ajoutent les enfants touchés par le COVID-19, dont bon nombre auront besoin de programmes de rattrapage pour compenser la période qu'ils ont manquée et ainsi pouvoir passer leurs examens. Selon l'expérience, la situation pourrait être encore plus compliquée pendant la saison des pluies. Quelques enfants issus des familles nomades (surtout dans le Sahel) ont généralement besoin d'aide pour rester à l'école alors que leurs familles migrent en raison du manque d'eau et de pâturages à partir du mois d'avril.

En tout état de cause, l'impact du COVID19 sera adressé dans une autre proposition toujours financée par le PME avec un autre agent partenaire.

RESULTATS

Cadres des résultats

L'objectif global du partenariat de ce programme est d'améliorer l'apprentissage et la résilience des enfants/jeunes filles et garçons d'âge scolaire de 3 à 17 touchés par la crise sécuritaire et sanitaire au Burkina Faso grâce à un accès équitable à une éducation de qualité dans des espaces d'apprentissage sûrs, inclusifs et protecteurs

Indicateur : Nombre d'enfants non scolarisés âgés de 3 à 17 ans touchés par la crise ayant accès à l'éducation de base formelle ou non formelle

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du présent programme sont les suivants :

- 1) L'accès et la continuité de l'éducation pour 170 000 enfants (dont 52 pour cent de filles) incluant les enfants en situation de handicap affectés par la crise sont améliorées (**Accès**)
- 2) Un environnement d'apprentissage sûr, protecteur et inclusif pour 170 000 élèves (dont 52 pour cent de filles) incluant les enfants en situation de handicap affectés par la crise est établi (**Protection de l'enfance**)
- 3) La qualité de l'apprentissage pour 4 575 925 enfants (dont 52 pour cent de filles) incluant les enfants en situation de handicap affectés par la crise est améliorée (**Qualité**)
- 4) Les quatre mécanismes de coordination (nationaux et sous-nationaux) mis en place pour répondre aux situations d'urgences sont améliorés (**Pilotage du système**)

Actions du programme : 17 au total (voir plus bas avec 41 activités)

²⁰[Back-to-school statistical report](#) (MENAPLN ,19 octobre 2019)

Résultat 1 : L'accès et la continuité de l'éducation pour 170 000 enfants (dont 52 pour cent de filles) incluant les enfants en situation de handicap affectés par la crise sont améliorés

Approche opérationnelle :

Le MENAPLN, avec le soutien de l'UNICEF, entreprendra une évaluation rapide des écoles dans les communautés touchées par l'insécurité. La priorité sera accordée aux écoles qui ont accueilli les enfants déplacés internes. Les écoles retenues bénéficieront d'interventions multisectorielles afin de garantir que les filles et les garçons incluant les enfants en situation de handicap réintégré soient maintenus à l'école

Action 1.1: Adaptation des infrastructures éducatives et l'environnement scolaire dans un objectif de résilience et d'inclusion face aux risques de catastrophes naturelles (inondations, vents violents, sécheresse)

Acteurs de mise en œuvre : DGESS, Direction des Marchés Publics (DMP), Direction de l'Administration des Finances (DAF)

Cette action comporte les activités suivantes :

- **Activité 1.1.1 :** Construction de 60 salles de classes additionnelles sensibles aux enfants vivant avec un handicap dans des écoles primaires hôtes surchargées.
- **Activité 1.1.2 :** Construction de 55 salles de classes additionnelles sensibles aux enfants vivant avec un handicap dans des établissements post primaires et secondaires hôtes surchargés
- **Activité 1.1.3 :** Réalisation de 77 espaces d'apprentissage temporaire sensibles aux enfants vivant avec un handicap (soit pour augmenter la capacité d'accueil dans les écoles hôtes soit pour un encadrement transitoire dans la communauté avant la réintégration des enfants dans le formel).

Action 1.2: Réouverture des structures éducatives fermées

Acteurs de mise en œuvre : DGESS en collaboration avec le ST ESU, DAF et DMP

Cette action sera rendue possible grâce à l'activité ci-après :

Activité 1.2.1 : Doter 300 structures éducatives en équipement et mobilier scolaire

Cette action vise le relèvement à travers des mesures tendant à accompagner la réouverture des structures éducatives fermées dans les zones stabilisées. En effet, le MENAPLN prévoit de réintégrer les élèves déplacés, retournés ou réfugiés dans des localités d'accueil dans le système d'éducation à tout moment de l'année scolaire. Une attention particulière sera portée à la question du genre et aux besoins sexospécifiques des filles et des garçons, des enfants en situation de handicap (ESH), ainsi que des besoins des enfants en situation de vulnérabilité et affectés par les crises.

Action 1.3. : Accès et maintien des filles et des enfants en situation de vulnérabilité (ESH, OEV, talibés, etc.)

Acteurs de mise en œuvre : DPEIEFG en collaboration avec ST/ESU, Direction de l'Information, de l'Orientation Scolaire, Professionnelle et des Bourses (DIOSPB), DAF et ONG actives dans le domaine (via *direct cash transfer* UNICEF)

Cette action passe essentiellement par l'activités suivante :

Activité 1.3.1 : Octroyer des subventions pour la scolarisation des filles et autres enfants vulnérables

L'action vise principalement:

- L'allègement des charges d'éducation pour les familles les plus vulnérables
- Le changement et l'adoption de comportements favorables aux projets éducatifs aussi bien formel que non formel par les communautés bénéficiaires
- La réduction du risque de déscolarisation des filles, ESH et autres enfants vulnérables
- Le maintien des enfants réinsérés
- L'accroissement du taux de scolarisation et de rescolarisation des filles, ESH et autres enfants vulnérables
- Le renforcement de la demande d'éducation en créant en particulier des conditions favorables à l'accès des filles et aux autres enfants en situation de vulnérabilité à l'école
- La continuité éducative et l'achèvement du cycle chez les filles et autres enfants vulnérables.

Les filles et autres enfants vulnérables bénéficiaires des appuis spécifiques et seront identifiés sur la base de critères consensuels prédéfinis selon un processus participatif impliquant les organismes à base communautaire (Association des Parents d'Elèves, AME, COGES), les communes et les structures déconcentrées du ministère de l'éducation et celui en charge de l'action sociale. Des activités de communications seront menées pour expliquer le bien fondé du ciblage des enfants afin d'obtenir l'adhésion des populations et leur participation. Les communications tiendront compte des risques de stigmatisation que suscitent souvent les exercices de ciblage des enfants vulnérables.

Action 1.4. : Création d'espaces éducatifs inclusifs pour les élèves déplacés

Acteurs de mise en œuvre : DGESS en collaboration avec le ST ESU (via *direct cash transfer* et procédures d'achat UNICEF)

Cette action passe essentiellement par les activités suivantes :

- **Activité 1.4.1 :** Acquérir 20 classes préfabriquées équipées sensibles à l'inclusion au profit du primaire
- **Activité 1.4.2 :** Acquérir 16 classes préfabriquées équipées et sensibles à l'inclusion au profit du post primaire et secondaire
- **Activité 1.4.3 :** Mettre en place 50 espaces amis des enfants sensibles aux sexospécifiques et au handicap en vue de la prise en charge psychosociale et d'identification des enfants non-inscrits pour leur référencement à l'école

L'action vise l'augmentation de la capacité d'accueil pour les élèves déplacés et les enfants vulnérables des zones hôtes.

Action 1.5 Réinscription des élèves déplacés et appui aux communautés hôtes

Acteurs de mise en œuvre : ST ESU, collectivités territoriales, Association des Parents d'Elèves (APE), AME, COGES (via *direct cash transfer* UNICEF)

Cette action passe par l'activité suivante :

Activité 1.5.1. : Organiser 2 campagnes de sensibilisation sur le retour à l'école des élèves déscolarisés et non scolarisés des zones à forts défis sécuritaires

L'action vise à faciliter la scolarisation de 170 000 élèves (dont 52 pour cent de filles) à travers des mesures qui seront prises au sein d'environ 360 écoles pour permettre à ceux-ci d'intégrer ou de réintégrer le système éducatif à tout moment de l'année scolaire et partout sur le territoire national.

Action 1.6. Santé, hygiène, alimentation et nutrition des élèves

Acteurs de mise en œuvre : PAM ou DAMSSE et collectivités (après une évaluation de capacité, pour les modalités de financement à travers une convention)

L'action passe par les activités ci-après :

- **Activité 1.6.1 :** Doter les écoles d'accueil en vivres (4 545 455 rations) permettant de couvrir toute l'année scolaire
- **Activité 1.6.2. :** Soutenir 170 000 élèves (dont 52 pour cent de filles) en déparasitage et en supplémentation en micronutriments

L'objectif de cette action est de :

- Participer à la réduction de la faim à travers l'amélioration de la qualité nutritionnelle. En continuant de donner un repas quotidien aux enfants à mesure qu'ils grandissent, nous les incitons à rester à l'école et nous améliorons les chances d'atteindre les objectifs en matière d'éducation. Au titre de l'année 2020, la cantine scolaire couvrira le 2^{ème} et le 4^{ème} trimestre, soit 4 545 455 rations, soit 27 jours de repas journaliers pour les 170 000 bénéficiaires (dont 52 pour cent de filles). Pour les structures scolaires disposant déjà des cantines endogènes, il est prévu des activités de suivi-contrôle et de sensibilisation pour une meilleure gestion de l'alimentation scolaire et une participation encore plus active des collectivités et des communautés.
- Contribuer à l'amélioration de la valeur nutritionnelle des repas servis dans ces établissements scolaires

Il faut noter que pour réaliser l'alimentation scolaire, les vivres commandées doivent être entreposées dans un magasin de transit au niveau central. Enfin le déparasitage des élèves et apprenants sera également assuré par la dotation d'Albendazole 400 mg pour 02 prises, de Vitamine A 200 pour 02 prises, du Fer et de l'Acide folique pour 16 prises.

Action 1.7. : Développement des programmes scolaires adaptés pour éviter les abandons scolaires

Acteurs de mise en œuvre : Direction Générale de la Recherche en Education et des Innovations Pédagogiques (DGREIP), Direction Générale de l'Education Formelle Générale (DGEFG), Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (DGEFTP), Direction Générale de l'Encadrement Pédagogique et de la Formation Initiale et Continue (DGEFFIC) et DPEIEFG

Cette action passe par :

- **Activité 1.7.1.** : Assurer la production des ressources pédagogiques numériques basées sur les curricula ESU pour 4 575 927 enfants
- **Activité 1.7.2.** : Mettre en œuvre les programmes d'éducation par la radio (PER)²¹ en langues nationales pour 120 000 enfants répartis dans les régions ciblées par ce plan. Il faut préciser que le PER, qui est un programme d'une durée de 9 à 10 mois basé sur les compétences (et non sur le contenu), vise l'accompagnement pédagogique des élèves affectés par la crise afin de maintenir leur niveau avant leur intégration/réintégration dans le système formel. Les 120 000 enfants planifiés ici (soit 70 pour cent de la cible) sont essentiellement les enfants déplacés dont la scolarité est fréquemment interrompue durant les mouvements de leurs familles suite à la crise sécuritaire. En attendant leur transfert au formel ou au non formel (selon les besoins) il est important qu'ils restent connectés à l'apprentissage à travers ces alternatives éducatives.
- **Activité 1.7.3.** : Concevoir des outils pour l'éducation à la paix et citoyenneté (ESU, analyse et gestion des conflits, négociation et communication non violente, éducation aux médias, éducation à la prévention aux dangers des EEI, les VBG, etc.)

Action 1.8. Distribution d'extraits d'actes de naissance aux filles et garçons touchés par la crise

Acteurs de mise en œuvre : DGEFG, DPEIEFG, DGEFTP, Directions régionales, Directions Provinciales et CNAEJTB

Cette action passe par :

- **Activité 1.8.1.** : Organiser des campagnes pour la délivrance d'actes de naissance pour 25 000 enfants (dont 52 pour cent de filles)
- **Activité 1.8.2.** : Organiser des campagnes pour la délivrance de cartes d'identité pour 10 000 enfants (dont 52 pour cent de filles)

Résultat 2 : Un environnement d'apprentissage sûr, protecteur et inclusif pour 170 000 élèves (dont 52 pour cent de filles) incluant les enfants en situation de handicap affectés par la crise est établi

Approche opérationnelle :

Le MENAPLN, avec le soutien technique de l'UNICEF, entreprendra une évaluation rapide des risques dans l'environnement des espaces d'apprentissage (écoles et autres cadres d'apprentissage concernés par le programme). La priorité sera accordée aux écoles et espaces d'apprentissage qui ont accueilli les enfants déplacés internes. Les écoles retenues bénéficieront d'interventions pouvant favoriser un environnement sain, sûr, inclusif et sans risque pour les apprenants filles et garçons incluant les enfants en situation de handicap.

Action 2.1. : Renforcement des capacités des personnels éducatifs et des autres acteurs des zones touchées en enseignement / apprentissage de qualité

Acteurs de mise en œuvre : DGEFG, DGEFTP, DPEIEFG, DGEFFIC, DGREIP, FONAENF (Opérateurs en formation), CNAEJTB et MJPEJ,

²¹ Ce programme cible principalement les enfants de 10 à 17 ans ayant déjà au moins 4 ans de scolarisation au primaire. Il peut aussi être adapté aux enfants qui ne sont jamais allés à l'école. Il est fait des calculs, de la lecture et de l'écriture. Aujourd'hui disponible en 7 langues pour la plupart des scripts radio (Tamachek, Sonrai, Fulfulde, Koronfe, Moore, Gourmachema et Dioula), il intègre également les différents messages-spots concernant les problématiques de l'eau, hygiène, de l'assainissement et de la protection des enfants. Les messages liés au COVID-19 sont à développer et compléter, car les émissions ont été préparés avant la crise COVID. Explication donnée. Avec la cible de 120 000 face à la hausse des mouvements des populations au premier trimestre 2020, théoriquement il n'y a pas de lacunes. En plus la cible du HRP a été révisée à 81000 enfants à cause du COVID-19. Mais étant donné que cette cible reste toujours faible dans un contexte de pleine pandémie COVID-19 et d'expansion de la crise sécuritaire, les besoins seront progressivement révisés à la hausse en fonction des analyses qui seront faites sur base des résultats de la 5W.

Cette action passe par les activités suivantes :

- **Activité 2.1.1.** : Former 1200 enseignants/animateurs dont 40 pour cent de femmes, sur l'approche ESU/INEE
- **Activité 2.1.2.** : Former 100 enseignants/animateurs dont 40 pour cent de femmes sur les curricula de l'éducation en situation d'urgence
- **Activité 2.1.3.** : Former 200 enseignants/animateurs dont 40 pour cent de femmes sur l'appui psychosocial et *Safe School*
- **Activité 2.1.4.** : Former 100 enseignants/animateurs dont 40 pour cent de femmes sur la prévention à l'extrémisme violent
- **Activité 2.1.5.** : Former 100 enseignants/animateurs dont 40 pour cent de femmes sur les approches innovantes
- **Activité 2.1.6.** : Mettre en place des cellules communautaires de protection de l'enfant et former leurs membres (250) sur la prévention du recrutement des enfants et la mitigation des violences basées sur le genre

Action 2.2. : Amélioration des compétences de vie des adolescents et des jeunes

Acteurs de mise en œuvre : DGEFG, DGEFTP, DPEIEFG, DGEFFIC, DGREIP, FONAENF (Opérateurs en formation), CNAEJTB et MJPEJ,

Cette action passe par les activités suivantes :

- **Activité 2.2.1.** : Former 3 000 jeunes et adolescents aux métiers (52 pour cent de filles et de femmes) et/ou via le FONAENF à travers ses opérateurs en formation
- **Activité 2.2.2.** : Acquérir des kits d'installation et/ou financer des projets de formation pour 1 500 jeunes et adolescents formés aux métiers (dont 52 pour cent de filles).
- **Activité 2.2.3.** : Fournir des services de protection à 2000 enfants à besoin spécifiques, dont 52 pour cent de filles (Enfants non Accompagnés/ENA, Enfants Séparés/ES, Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés / EAFGA, survivantes des VBG)

Action 2.3. : Amélioration des conditions d'apprentissage des enfants

Acteurs de mise en œuvre : DGESS et DAMSSE

Cette action passe par les activités suivantes :

- **Activité 2.3.1.** : Construire 27 latrines au profit des structures éducatives pour 5 600 enfants
- **Activité 2.3.2.** : Réaliser 20 forages au profit des structures éducatives pour 7500 enfants

Résultat 3 : La qualité de l'apprentissage pour 4 575 925 enfants (dont 52 pour cent de filles) incluant les enfants en situation de handicap affectés par la crise est améliorée

Approche opérationnelle :

Le MENAPLN, avec le soutien de l'UNICEF, entreprendra une évaluation rapide des pratiques de l'enseignement intégrant la vérification du respect des principes de participation, d'équité et d'inclusion. Le niveau des connaissances en lecture et en mathématique sera aussi suivi à la lumière des études les plus récentes. Ce sera l'occasion de diagnostiquer encore une fois les conditions de vie et de travail des enseignants et autres personnels de l'éducation dans les zones à haut risque (COVID-19 et insécurité).

Action 3.1 : Amélioration des pratiques de l'enseignement/apprentissage participatif, inclusif, centré sur l'apprenant, utilisant les ressources endogènes et les méthodes appropriées d'évaluation et de validation (EGRA, EGMA)

Acteurs de mise en œuvre : DGEFG, DGEFTP, DGREIP, DGEC

Cette action passe par les activités suivantes :

- **Activité 3.1.1.** : Organiser des cours de rattrapage pour 50 522 élèves déplacés internes réinscrits
- **Activité 3.1.2.** : Organiser des sessions spéciales d'examen pour 3 000 candidats n'ayant pas pris part aux sessions normales des examens

Action 3.2 : Motivation et amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants et autres personnels de l'éducation des zones à risque et des zones affectées par les crises

Acteurs de mise en œuvre : Direction des Services Informatiques (DSI), DGREIP, DGEFG, DGEFTP

Cette action passe par les activités suivantes :

Activité 3.2.1 : Assurer l'acquisition et la distribution de 2 500 supports technologiques d'apprentissage (tablettes) pour 2 500 apprenants

Action 3.3 : Distribution de matériels pédagogique et didactiques adaptés aux écoles des zones affectées par les crises

Acteurs de mise en œuvre : DGENF, DAMSSE, DAF, DMP, FONANF

Cette action passe par les activités suivantes :

- **Activité 3.3.1** : Renforcer les structures ENF en kit de fonctionnement (de matière d'œuvre, frais de vacation, fonctionnement, projet de formation)
- **Activité 3.3.2** : Doter les établissements en manuels scolaires
- **Activité 3.3.3** : Doter 10 000 élèves déplacés de lampes solaires.
- **Activité 3.3.4** : Doter 170 000 élèves déplacés internes et ceux des communautés hôtes en fournitures scolaires

Résultat 4 : Les quatre mécanismes de coordination (nationaux et sous-nationaux) mis en place pour préparer et répondre aux situations d'urgences sont améliorés

Approche opérationnelle :

L'UNICEF, dans le cadre de son appui au Cluster Éducation, entreprendra des évaluations de performances dans la coordination des clusters au niveau national et sous national. Les résultats des évaluations guideront le choix des activités visant l'amélioration de la coordination stratégique et opérationnelle du Cluster Education dans son ensemble.

Action 4.1 : Renforcement des compétences du ST ESU pour une coordination plus efficace des activités allant dans le sens de la stratégie nationale de l'éducation en situations d'urgence

Acteurs de mise en œuvre : ST ESU avec appui de l'UNICEF

Cette action passe par les activités suivantes :

Activité 4.1.1 : Former 220 responsables aux niveaux central et déconcentré sur la communication de crise et la gestion des conflits y compris la coordination humanitaire

Action 4.2 : Dispositif de pilotage et suivi-évaluation des activités de l'éducation en situation d'urgence

Acteurs de mise en œuvre : DGESS et ST ESU avec l'appui technique de l'UNICEF

Cette action passe par les activités suivantes :

- **Activité 4.2.1** : Former 63 acteurs dont 40 pour cent de femmes du niveau déconcentré sur le système d'information statistique
- **Activité 4.2.2** : Concevoir des outils de la base de données du système d'information statistique
- **Activité 4.2.3** : Tenir deux ateliers de traitement et d'analyse de données du système d'information statistique (y compris l'élaboration du rapport final)
- **Activité 4.2.4** : Acquérir du matériel spécifique pour le système d'information statistique
- **Activité 4.2.5** : Assurer des missions de supervision
- **Activité 4.2.6** : Réaliser une étude sur les types d'appuis nécessaires à la rénovation des aux foyers coraniques

Cadre logique

Les indicateurs sont « S.M.A.R.T. » (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Pertinents et limités dans le temps) ; ils fournissent des bases et des objectifs précis étayés par des preuves et des données fiables et ne comportent pas d'acronymes afin que le public externe comprenne clairement les résultats du programme.

Capture d'écran du cadre logique

Cadre Logique Plan d'Urgence Education PME - MENAPLN UNICEF										
Résultats/Actions/Activités	Niveau	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Désagrégation	Sources de vérification	MENAPLN	PARTENAIRE DIRECT	CHRONOGRAMME (voir chronogramme détaillé dans le fichier ad hoc)	
L'accès et la continuité de l'éducation pour 170 000 enfants (dont 53 pour cent de filles) incluant les enfants en situation de handicap affectés par la crise sont assurés	Résultat 1	Nombre d'enfants non scolarisés âgés de 3 à 17 ans touchés par la crise ayant accès à l'éducation de base formelle ou non formelle	14 000	170 000	52% de filles et 48 % de garçons	rapports et annuaires annuels semestriels/rapports finaux/rapports mensuels de situation mensuels	MENAPLN	UNICEF	ANNEE 1 (2020)	ANNEE 2 (2021)
Réalisation des infrastructures éducatives et de l'environnement scolaire dans un objectif de résilience face aux risques de catastrophes naturelles (inondations, vents violents, sécheresse...)	Action 11	Nombre d'infrastructures éducatives dont l'environnement scolaire a été adapté pour la résilience face aux risques de catastrophes naturelles	-	195	52% de filles et 48 % de garçons	Rapports de situation mensuels (internes)/rapports de progrès (pour le donateur)	DGESS, DMP, DAF	UNICEF	X	X
Construire des salles de classes additionnelles dans des écoles primaires hôtes surchargées	Activité 111	Nombre de salles de classes d'urgence construites	-	45	NA	Rapports d'activités, photos des ouvrages/rapports de supervision	DGESS, DMP, DAF	UNICEF	X	
Construire des salles de classes additionnelles dans des établissements post primaires et secondaires hôtes surchargés	Activité 112	Nombre de salles de classes d'urgence construites	-	50	NA	Rapports d'activités, photos des ouvrages/rapports de supervision	DGESS, DMP, DAF	UNICEF	X	
Réaliser des espaces d'apprentissage temporaire	Activité 113	Nombre d'espaces d'apprentissage temporaire réalisés	-	100	NA	Rapports d'activités, photos des ouvrages/rapports de supervision	DGESS, DMP, DAF	UNICEF	X	
Réouverture des structures éducatives fermées	Action 12	Nombre de structures (fermées) réouvertes	-	4	NA	Rapports d'activités, photos des ouvrages/rapports de supervision	DGESS en collaboration avec le ST-ESU, DAF et DMP	UNICEF	X	
Doter les structures éducatives en équipement et mobilier scolaires	Activité 121	Nombre de structures éducatives dotées en équipement et mobilier scolaires	-	300	NA	Rapports d'activités, photos des ouvrages/rapports de supervision	MENAPLN	UNICEF	X	
Accès et maintien des filles et des enfants en situation de vulnérabilité (ESH, DEV, T-États, etc.)	Action 13	Nbre d'enfants non scolarisés âgés de 3 à 17 ans touchés par la crise ayant accès à l'éducation de base formelle ou non formelle	-	500	52% de filles et 48 % de garçons	Rapports annuels/rapports semestriels/rapports finaux/rapports mensuels de situation (internes)	DPEIEFG en collaboration avec STESU, DIOFPB, DAF et ONG actives dans le domaine	UNICEF	X	
Obtenir des subventions pour la scolarisation des filles et autres enfants vulnérables	Activité 131	Nombre de filles (et autres enfants vulnérables) non scolarisés âgés de 3 à 17 ans touchés par la crise dotés de subventions pour leur scolarisation	-	500	52% de filles et 48 % de garçons	Rapports d'activités, photos des ouvrages/rapports de supervision	DPEIEFG en collaboration avec STESU, DIOFPB, DAF et ONG actives dans le domaine	UNICEF	X	X
Création d'espaces éducatifs (et recréatifs) inclusifs pour les élèves déplacés	Action 14	Nombre d'espaces éducatifs/inclusifs créés pour les élèves déplacés	-	300/00	NA	Rapports d'activités, photos des ouvrages/rapports de supervision	DGESS en collaboration avec le ST-ESU	UNICEF	X	X

Le document complet se trouve en pièce jointe.

Risques

L'intervention adoptera le principe de "ne pas nuire", c'est-à-dire qu'il faut éviter de documenter, de signaler, de surveiller ou de fournir un service aux enfants vulnérables, aux personnes déplacées ou aux survivants de la crise, si cela comporte plus de risques que de bénéfices. L'accès aux écoles dans les zones constamment en proie à l'insécurité, prendra en considération la sécurité et la sûreté des enfants. La coordination civilo-militaire a été jugée essentielle pour réduire les risques encourus par les enfants. D'autre part, le renforcement des capacités en matière de réduction des risques des conflits et des catastrophes pour les services techniques du MENAPLN et les enseignants contribue à atténuer les risques. L'un des enseignements tirés est que de de structures dynamiques de gouvernance scolaire avec la participation de la communauté sont essentielles à la protection des écoles.

Le plan d'urgence et de préparation de l'UNICEF comprend un stock de fournitures essentielles et de matériel de sensibilisation, un programme d'auto-apprentissage, le renforcement des capacités des formateurs principaux et la participation des communautés.

Les systèmes éducatifs de tous les pays sont affectés par les risques associés à la crise sécuritaire et sanitaire. Les fermetures d'écoles mettent en péril les progrès réalisés en matière d'accès à l'éducation et à l'apprentissage. Les enfants et les jeunes les plus pauvres et les plus marginalisés, en particulier, sont également confrontés à des risques plus larges liés à un accès limité aux services essentiels tels que la scolarisation, l'information sur la prévention des maladies, l'eau et l'assainissement. L'insécurité, l'insuffisance des ressources financières et les problèmes systémiques continuent de compromettre l'offre d'éducation.

Il est urgent d'investir dès maintenant dans les systèmes éducatifs pour atténuer les également effets de la pandémie, notamment en veillant à ce que les enfants puissent continuer à apprendre dans un environnement sain. Un élément important de cette proposition est l'accent mis sur les groupes vulnérables, notamment les adolescentes et les jeunes femmes, les enfants PDI qui sont à risque et qui manquent des possibilités d'éducation. Il faut également des possibilités spécifiques aux jeunes

Tableau 5 : Risques et mesures d'atténuation (non-exhaustifs)

Domaine du risque	Description du risque	Mesures d'atténuation du risque
Risques macroéconomiques et fiduciaires	Le risque de la faible absorption des ressources allouées à l'ESU est souvent lié à l'absence de procédures adaptées à la gestion de l'urgence	Avant la mise en œuvre, le Gouvernement et l'agent partenaire mutualiseront leurs procédures, chacun selon ses avantages comparatifs, pour lever les goulots d'étranglements identifiés à travers une anticipation et une planification rigoureuse des

Domaine du risque	Description du risque	Mesures d'atténuation du risque
		commandes et achats, en conformité avec les procédures de l'UNICEF.
Sécurité	Plusieurs zones sont touchées par la crise sécuritaire. Aussi, il y a l'incertitude sur le phénomène des attaques et le risque de propagation de la crise sur toute l'étendue du territoire Cela fragilise l'action du gouvernement sur tous les plans dans les zones fortement touchées, les zones d'accueil et voire les zones jusque-là à l'abri.	Afin d'assurer la poursuite des activités du début jusqu'à la fin, le programme mettra un focus sur les zones où il y a une concentration de PDI, puis déploiera une stratégie adaptée aux zones d'accès difficile en cohérence avec le déploiement sécuritaire. En cas d'empêchement majeur de l'Etat pour la réalisation de dépenses relevant de sa responsabilité dans le cadre du projet, l'UNICEF prendra immédiatement le relai, soit à travers son bureau de Ouagadougou ou de pays voisins dans le cadre de son mécanisme <i>Business Continuity Plan</i> .
Crise sanitaire (pandémie)	La propagation rapide du COVID-19	Du début à la fin du programme l'UNICEF et le MENAPLN veilleront à l'application des mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Respect strict des mesures de distanciation entre les individus et le nombre de personnes par regroupement • Evaluation des risques sur une base mensuelle (à refléter dans les rapports de situation mensuels) • Suspension de la mise en œuvre des activités nécessitant un rassemblement important de personnes • Formation, information et sensibilisation du personnel • Sensibilisation des enfants et des communautés sur COVID-19 et les mesures de prévention • Utilisation de la radio afin de toucher le maximum de bénéficiaires tout en minimisant les risques • Analyse et réajustement continus des activités et des stratégies de mise en œuvre • Utilisation du profil bas et réduction du projet aux activités radio (dans les zones à haut risque pour l'éducation « occidentale »)
Engagement communautaire	L'incapacité des communautés à faire face aux attaques terroristes et la peur d'être la cible des terroristes empêchent leur engagement et leur participation effective à contrer l'insécurité	Durant la mise en œuvre il sera mis sur pied un mécanisme de sensibilisation/mobilisation sociale tenant compte du principe humanitaire "ne pas nuire". Le MENAPLN développera des partenariats avec des organisations de la société civile et les organisations à base communautaire capables d'accéder aux zones où l'Etat ne peut se déployer.
Classes construites sans présence d'enseignants	Les enseignants, qu'ils soient déjà impactés par les attaques des GANE ou pas, peuvent évoquer le risque sécuritaire pour éviter de repartir dans des salles de classe construites, reconstruites ou réhabilitées dans les zones à risques	Afin de suppléer aux déficits éventuels d'enseignants dans les zones à forts défis sécuritaires, durant la mise en œuvre, le Gouvernement mettra en place des mesures incitatives pour maintenir les enseignants, déploiera des services de prise en charge psychosociale et de réduction des risques pour renforcer la résilience des acteurs.
Mauvaise utilisation de ressources	Les ressources mises à la disposition des acteurs de mise en œuvre pourraient être mal utilisées	Utilisation du HACT, des micro-évaluation, <i>Spots Checks</i> et visites programmatique

Domaine du risque	Description du risque	Mesures d'atténuation du risque
Manque d'accessibilité aux populations et aux services éducatifs dues à plusieurs facteurs	À la suite des dangers/risques de différentes natures (climatiques/inondations, sécuritaire, logistique, administratifs, capacités), l'accès aux bénéficiaires et à l'éducation pourra poser des défis	<ul style="list-style-type: none"> • Participation régulière et active au groupe de travail « Accès » et à la coordination civilo-militaire pour accéder aux informations liées à la sécurité • Travailler au niveau de la coordination humanitaire et des Clusters concernés pour un plaidoyer en faveur de l'accès humanitaire après une meilleure compréhension des facteurs des risques et des interactions sur le terrain. Par exemple, des échanges permanents avec les acteurs du secteur logistique pourraient aider à résoudre les problèmes d'accès physiques aux zones inaccessibles suite aux inondations (réparation des routes défectueuses). Avec les acteurs Abris, la libération de salles de classes occupées par les PDI sera facilement abordée car ces acteurs pourraient facilement trouver des logements provisoires pour les sinistrés et ainsi faciliter l'accès aux écoles • Utilisation de contrats institutionnels avec plusieurs fournisseurs anciens et nouveaux • Continuer l'analyse des capacités des différents fournisseurs dans le pays et échanger avec les autres agences pour un partage d'expérience
Mauvaise qualité des interventions/plaintes des bénéficiaires	La mauvaise qualité de la réponse pourrait donner naissance à des plaintes de tout genre	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place effective des comités de gestion des plaintes en milieu scolaire • Rapportage régulier sur la redevabilité • Organisation des formations et développement d'outils pour garantir la redevabilité transversale envers les populations affectées
Duplication de l'aide	Vu le nombre de plus en plus important des acteurs de mise en œuvre des actions ESU sur le terrain, il existe des risques de double emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Rapportage obligatoire des interventions du PME dans la matrice 5W • Participation régulière et active aux forums de coordination (Cluster Education, groupes thématiques, cadre partenarial, groupes techniques de travail établis au sein du Cluster Education, etc.)

Préconditions

La mise en œuvre des interventions est conditionnée par l'accessibilité aux populations affectées, la participation effective de la communauté dans les étapes clés du projet ainsi que l'implication des autorités éducatives à tous les niveaux (national, régional et provincial). L'acceptation des partenaires de mise en œuvre de l'UNICEF dans les zones ciblées reste un aspect essentiel pour l'opérationnalité sur le terrain de toutes les activités proposées dans ce programme. Si des risques sont signalés sur la sécurité des enfants, par exemple des attaques contre l'éducation « occidentale », les activités scolaires seront suspendues. Ceci donnera lieu au développement des alternatives éducatives adaptées au contexte et à convenir avec les communautés bénéficiaires.

Des préconditions essentielles sont aussi liées à la disponibilité des intrants chez les fournisseurs et la rapidité de livraison pour les intrants à achat *offshore*, la disponibilité des fonds du co-financement, les staffs et les capacités opérationnelles des partenaires sur toute la durée du projet.

Hypothèses principales

Les risques principaux de cette intervention se trouvent au niveau du manque d'accessibilité aux populations dues à plusieurs facteurs (sécuritaire, logistique, administratifs, capacités), la non acceptation des programmes par les communautés ou autorités, la manque de qualité dans les interventions mises en place par les partenaires, les ruptures ou les retards dans la mise à disposition des stocks, la non-disponibilité de transporteur à livrer dans certaines zones, la mauvaise qualité des intrants, le manque d'analyse "ne pas nuire", le manque de coordination

entre partenaires, le manque de rapidité dans la prise de décision, le manque d'intrants de qualité, l'impossibilité d'organiser des ateliers et journées techniques.

Pérennisation

L'action proposée dans le cadre des fonds accélérés du PME devrait avoir un impact positif et à long terme tant au sein des régions ciblées en termes :

- d'amélioration de l'accès à une éducation inclusive de qualité et équitable
- du renforcement de la capacité de prestation des services éducatifs dans les axes programmatiques planifiés au niveau des provinces éducationnelles

Il faut rappeler que ce plan est une opportunité pour rendre de plus en plus visibles les résultats de l'ESU dans le cadre des écoles touchées par la crise sécuritaire. L'UNICEF, en tant qu'agent partenaire, renforcera les capacités du MENAPLN afin d'assurer un soutien à long terme et la durabilité. Un plan clair de renforcement des capacités sera élaboré pour garantir que le personnel du MENAPLN disposera de capacités améliorées en ESU. Tout au long du projet, l'UNICEF s'efforcera de s'appuyer sur les connaissances et les compétences existantes du MENAPLN pour garantir l'appropriation et la durabilité de l'action pendant sa mise en œuvre et pour être en mesure de gérer les situations d'urgence à l'avenir. Assurer le maintien des enfants à l'école fait partie des contributions de ce programme.

Bien qu'il s'agisse d'un investissement dans les générations futures, il convient de reconnaître que certains éléments du programme sont moins durables. Les programmes d'alimentation scolaire ont des limites considérables en termes de durabilité. Cependant, le gouvernement dispose déjà d'une ligne budgétaire chaque année pour faire face à ce type de charge. Il s'efforcera de pacifier le pays pour limiter les déplacements internes et contenir les dépenses dans ses prévisions pluriannuelles.

Au début de la nouvelle année scolaire 2020-2021, une campagne "Retour à l'école" sera menée pour réinscrire les enfants. Le programme s'efforcera également de renforcer les capacités des structures communautaires locales, telles que les COGES, qui jouent un rôle important dans la durabilité, la rétention des élèves et le soutien aux familles qui risquent d'être déplacées. Grâce à la formation et au renforcement des capacités, les COGES seront à même de répondre aux futures urgences en répondant aux besoins physiques et émotionnels des enfants.

Les classes de rattrapage / remédiation suivront le programme dédié des curricula ESU. Ce programme a été conçu pour être intégré au programme scolaire, si nécessaire, et permettre aux élèves de rattraper les sujets manqués, sans prendre de retard supplémentaire. Chaque enseignant recevra un exemplaire des nouveaux guides de l'enseignant basés sur les curricula ESU.

Du reste, la DGESS suivra de près le fonctionnement permanent des activités de pilotage et de suivi-évaluation à travers le secrétariat technique, le cadre partenarial, et le Cluster Education (ou groupe de travail pour l'ESU). L'objectif est d'assurer la pérennisation de tout acquis en matière d'ESU à travers le suivi régulier de la programmation et de la mise en œuvre des actions. Les ateliers prévus pour soutenir la gestion de l'information du programme seront mis à contribution pour intégrer une nouvelle lecture de certains indicateurs du Système d'Information de Gestion de l'Education (SIGE). Une autre modalité du mécanisme de pérennisation des mesures et des acquis est l'actualisation régulière de la stratégie et de son plan annuel de travail en fonction des changements. En outre, il faudra capitaliser sur la mise en place des cellules de veille communautaire dans les différentes localités du Burkina Faso et la formation des acteurs intervenant dans la gestion de l'ESU.

Par ailleurs, le Gouvernement sollicitera l'expérience des différents partenaires techniques et financiers dans la définition de mesures complémentaires de pérennisation à travers le ST ESU.

Environnement et garanties sociales

Les impacts sociaux et environnementaux négatifs qui seraient associés à la construction des salles de classes et aux infrastructures d'eau et d'assainissement sont minimes. Le MENAPLN a élaboré des normes éducatives qui prennent en compte les aspects environnementaux dans la réalisation des infrastructures éducatives sur l'ensemble du territoire national. Ces normes sont donc applicables pour toutes les constructions scolaires. Du reste, les activités de construction ne sont pas étendues à l'ensemble du territoire dans le cadre de l'ESU. Elles sont limitées aux zones d'accueil principalement et dans une moindre mesure aux zones à risques. L'extension des constructions se fera au fur et à mesure aux zones qui seront libérées et sécurisées. En conséquence les activités de génie civil sur l'environnement sont gérables à un niveau acceptable.

La cession des sites pour les réalisations des infrastructures éducatives est discutée et arrêtée avec les autorités locales et coutumières (maires et chefs de terre) des différentes zones concernées. Par conséquent, il n'existe pas

de problèmes majeurs relatifs à l'obtention des sites de construction. Les questions d'environnement et d'impact social sont intégrées dans les normes éducatives élaborées par le MENAPLN en collaboration avec le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Les infrastructures à construire sont pour la plupart des préfabriqués sensibles à l'environnement, par exemple des salles de classes dont les parpaings sont à base de sachets plastiques recyclés, avec une durée de vie supérieure minimum de 50 ans, afin de contribuer à lutter contre la pollution liée au péril plastique. D'autres réalisations se feront en parpaing classique et structures en fer dans le strict respect des normes éducatives et environnementales. Tout l'équipement des salles de classe se fera sur la base du document de normes éducatives.

SUIVI ET EVALUATION

L'UNICEF appuiera le MENAPLN à mettre en place des mécanismes solides de suivi des activités avec le soutien de sa section de suivi-évaluation. La DGESS, en sa qualité de responsable pour toutes questions de pilotage au sein du MENAPLN, s'activera autant que faire se peut afin que le mécanisme de suivi et évaluation soit mis en œuvre avec l'approche de l'UNICEF pour éclairer les décisions sur les actions correctrices dans la mise en œuvre.

Acteurs de mise en œuvre : ST ESU et la DGESS, avec l'appui technique de l'UNICEF

Le suivi sera essentiellement effectué à l'aide des outils/approches suivants recommandés par l'UNICEF :

- **La matrice 5W** (qui fait quoi, où, quand et pour qui) : Cet outil est utilisé par les partenaires pour rendre compte des réalisations mensuelles, au plus tard le jour 05 de chaque mois. Au niveau national, le ST ESU fournira à l'équipe de coordination du Cluster les données compilées de tous les domaines d'intervention afin de soutenir la coordination de la réponse.
- **Rapportage sur les écoles fermées** : Cet outil permet à l'UNICEF de fournir des informations sur la fonctionnalité des écoles. Ces informations sont fournies par les directions régionales de l'éducation et sont compilées par le ST ESU qui les communique à son tour à la coordination du Cluster Education pour une large diffusion auprès des membres.
- **Les missions sur le terrain** : Il s'agit de visites programmatiques, des vérifications ponctuelles de gestion et des audits qui s'effectuent périodiquement par l'équipe de programme de la Section Education de l'UNICEF en fonction du montant reçu par le partenaire et selon son niveau de risques. Dans le contexte sécuritaire difficile du Burkina aggravé par l'apparition de la pandémie COVID-19, le bureau pays a récemment opté pour l'approche *Third Party Monitoring* qui consiste à passer par des partenaires tiers basés dans les régions afin de suivre de près la progression des programmes. En fonction de l'évolution du contexte, l'UNICEF fournira au ST ESU un outil de suivi approprié lui permettant de faire des retours rapides sur la mise en œuvre de la réponse et avec l'appui de parties tiers.
- **L'utilisation des outils numériques de collecte des données** : Les outils numériques de l'UNICEF permettent de collecter les données à distance dans les zones difficiles d'accès. Pour ce projet il sera fait usage des plateformes *KoboCollect*, *EduTrac* et/ou *RapidPro*. Toutes les données collectées seront ventilées par âge, sexe, handicap et statut.
- **Des rapports de situation mensuels (SITREP)** : Ces rapports fournissent un résumé de réalisations pour le mois seront partagés par le ST ESU à la Section Education de l'UNICEF.

Les partenariats de l'UNICEF avec le Gouvernement et les ONG sont régis par le plan d'assurance HACT pour un suivi financier et de performance solide, qui comprend des visites périodiques du programme (visites sur place), des contrôles ponctuels et, lorsque les transferts atteignent un certain montant, des audits. La fréquence des visites et des contrôles dépend de la note de risque attribuée au partenaire d'exécution à la suite d'une évaluation financière réalisée au début du partenariat.

En outre, l'UNICEF organise au moins deux sessions d'examen (une au milieu de l'année en juin ou juillet, la seconde vers la fin de l'année en novembre ou décembre) avec toutes les parties prenantes concernées (l'UNICEF, gouvernement et ONG) pour examiner les progrès du programme, identifier les défis et leurs causes, et convenir collectivement des mesures correctives/préventives à prendre d'ici le prochain examen. Les progrès réalisés dans le cadre de ces mesures seront suivis et feront l'objet d'un rapport lors de l'examen suivant.

Le personnel de l'UNICEF basé à Ouagadougou, comprenant à la fois des experts techniques de la section et un spécialiste de la planification et du suivi, effectuera des visites périodiques sur le terrain pour suivre la mise en œuvre du programme. Les nouveaux rapports de suivi du programme incluront la catégorisation des observations, des progrès, des contributions du personnel de terrain et des bénéficiaires, le suivi recommandé si nécessaire et la fixation de délais pour le retour d'information requis sur les résultats. Cela permettra à l'UNICEF d'identifier

rapidement et de classer par ordre de priorité les domaines nécessitant des ajustements, ainsi que d'identifier et de renforcer les bonnes pratiques afin de tirer parti de ces réalisations sur plusieurs sites du programme. Le nouveau système offrira également une souplesse supplémentaire pour modifier les outils et les mécanismes de mise en œuvre ou de suivi afin de conserver leur pertinence contextuelle au niveau communautaire. L'objectif est de s'assurer que les résultats des projets énoncés sont pleinement atteints et que des critères de référence sont élaborés pour les processus et les produits afin de mettre à l'échelle les activités des projets, qui sont adaptés à des contextes spécifiques et modélisés pour être adaptables afin de maximiser leur utilité.

En plus, les ressources consacrées au suivi du plan d'urgence du PME ont été renforcées. Relevant des spécialistes de la protection et de l'éducation de l'enfant, les facilitateurs tiers de l'UNICEF superviseront la mise en œuvre quotidienne du projet par les partenaires et des membres de la communauté. Des visites régulières du programme, en étroite collaboration avec d'autres sections du programme (si possible), seront effectuées pour suivre et vérifier également que les fournitures parviennent aux communautés désignées et sont utilisées de manière appropriée. Des outils de suivi supplémentaires seront mis au point pour s'assurer que les programmes d'activités prévus, élaborés conjointement avec les membres des communautés et la DGESS, sont exécutés comme prévu.

Le personnel de l'UNICEF contrôlera également la qualité de la mise en œuvre et la validité du nombre de bénéficiaires atteints par le biais d'un format de suivi de programme standardisé intégrant le cadre de résultats du programme. Des consultants seront engagés pour recueillir un échantillon des réponses des utilisateurs finaux des bénéficiaires des services (parents et enfants) afin de fournir régulièrement un retour d'information sur l'adéquation et la qualité des services. Les données compilées seront analysées et incluses dans les rapports mensuels sur l'état d'avancement qui alimenteront régulièrement l'examen continu du programme.

L'UNICEF soumettra un rapport final au PME conformément au modèle partagé et sera responsable de la coordination liée à la production de ce rapport au moment opportun avec tous les partenaires de mise en œuvre.

Plan de mise en œuvre, chronogramme ET budget

Plan de mise en œuvre

Capture d'écran du plan de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre Plan d'Urgence Education PME - MENAPLN UNICEF					
Niveau	Description narrative	Indicateur	Cible	Localisation géographique	OBSERVATIONS
Résultat 1.	L'accès et la continuité de l'éducation pour 170 000 enfants (dont 52 pour cent de filles) incluant les enfants en situation de handicap affectés par la	Nombre d'enfants non scolarisés âgés de 3 à 17 ans touchés par la crise ayant accès à l'éducation de base formelle ou non formelle	170 000	Sahel,Nord,Hauts-Bassins, Centre-Nord,Centre-Est,Boucle du Mouhoun et Est	170 000 enfants seront bénéficiaires des actions sous ce résultat
Action 1.1.	Adaptation des infrastructures éducatives et de l'environnement scolaire dans un objectif de résilience face aux risques de catastrophes naturelles (inondations, vents violents, sécheresse...)	Nombre d'infrastructures éducatives dont l'environnement scolaire a été adapté pour la résilience face aux risques de catastrophes naturelles	195	Sahel,Nord,Hauts Bassins,Centre-Nord,Centre-Est,Boucle du Mouhoun et Est	Environ 9 750 enfants seront bénéficiaires des activités de cette action
Activité 1.1.1.	Construire des salles de classes additionnelle dans des écoles primaires hôtes surchargées	Nombre de salles de classes d'urgences construites	45	Sahel,Nord,Hauts Bassins,Centre-Nord,Centre-Est,Boucle du Mouhoun et Est	
Activité 1.1.2.	Construire des salles de classes additionnelle dans des établissements post primaires et secondaires hôtes surchargées	Nombre de salles de classes d'urgences construites	50	Sahel,Nord,Hauts Bassins,Centre-Nord,Centre-Est,Boucle du Mouhoun et Est	
Activité 1.1.3.	Réaliser des espaces d'apprentissage temporaire	Nombre d'espaces d'apprentissage temporaire réalisés	100	Sahel,Nord,Hauts Bassins,Centre-Nord,Centre-Est,Boucle du Mouhoun et Est	
Action 1.2.	Réouverture des structures éducatives fermées	Nombre de structures (fermées) réouvertes	4	Sahel	Environ 1 200 enfants vont bénéficier des activités sous cette action
Activité 1.2.1.	Doter les structures éducatives en équipement et mobilier scolaires	Nombre de structures éducatives dotées en équipement et mobilier scolaires	300	Sahel	
Action 1.3.	Accès et maintien des filles et des enfants en situation de vulnérabilité (ESH, OEV, Talibés, etc.)	Nbre d'enfants non scolarisés âgés de 3 à 17 ans touchés par la crise ayant accès à l'éducation de base formelle ou non formelle	500	Boucle du Mouhoun	500 enfants seront bénéficiaires des subventions
Activité 1.3.1.	Octroyer des subventions pour la scolarisation des filles et autres enfants vulnérables	Nombre de filles (et autres enfants vulnérables) dotées de subventions pour leur scolarisation	500	Boucle du Mouhoun	
Action 1.4.	Création d'espaces éducatifs (et récréatifs) inclusifs pour les élèves déplacés	Nombre d'espaces éducatifs inclusifs créés pour les élèves déplacés	300	Sahel,Nord,Hauts Bassins,Centre-Nord,Centre-Est,Boucle du Mouhoun et Est	Environ 15 000 enfants seront bénéficiaires de ces espaces éducatifs et ludiques
Activité 1.4.1.	Acquérir des classes préfabriquées équipées au profit du primaire	Nombre de classes préfabriquées (équipées) acquises au profit du primaire	20	Sahel,Nord,Hauts Bassins,Centre-Nord,Centre-Est,Boucle du Mouhoun et Est	
Activité 1.4.2.	Acquérir des classes préfabriquées équipées au profit du post primaire et secondaire	Nombre de classes préfabriquées (équipées) acquises au profit du post primaire et secondaire	30	Sahel,Nord,Hauts Bassins,Centre-Nord,Centre-Est,Boucle du Mouhoun et Est	
Activité 1.4.3.	Mettre en place des espaces amis des enfants en vue de prise en charge psychosociale et d'identification des enfants non inscrits pour leur référencement à l'école	Nombre d'espaces amis des enfants mis en place	250	Sahel,Nord,Hauts Bassins,Centre-Nord,Centre-Est,Boucle du Mouhoun et Est	
Action 1.5.	Réinscription des élèves déplacés et appui aux communautés hôtes	Nombre d'enfants non scolarisés âgés de 3 à 17 ans touchés par la crise ayant accès à l'éducation de base formelle ou non formelle	170 000	Sahel,Nord,Hauts Bassins,Centre-Nord,Centre-Est,Boucle du Mouhoun et Est	Environ 170 000 enfants seront bénéficiaires des campagnes de sensibilisation pour le retour à l'école. On devra recenser les enfants atteints par cette activité.

Les documents complets se trouvent en pièce jointe.

Chronogramme

Capture d'écran du chronogramme

Chronogramme détaillé des activités du PUE/PME (de juin 2020 à décembre 2021: 19 mois)																				
Description	Niveau	Année 1/ 2020 (7 mois)							Année 2 /2021											
		M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Résultat 1: L'accès et la continuité de l'éducation pour 170 000 enfants (dont 52 pour cent de filles) incluant les enfants en situation de handicap affectés par la crise sont améliorées																				
Construire des salles de classes additionnelle dans des écoles primaires hôtes surchargées	Activité 1.1.1																			
Construire des salles de classes additionnelle dans des établissements post primaires et secondaires hôtes surchargées	Activité 1.1.2																			
Réaliser des espaces d'apprentissage temporaire	Activité 1.1.3																			
Doter les structures éducatives en équipement et mobilier scolaires	Activité 1.2.1																			
Octroyer des subventions pour la scolarisation des filles et autres enfants vulnérables	Activité 1.3.1																			
Acquérir des classes préfabriquées équipées au profit du primaire	Activité 1.4.1																			
Acquérir des classes préfabriquées équipées au profit du post primaire et secondaire	Activité 1.4.2																			
Mettre en place des espaces amis des enfants en vue de prise en charge psychosociale et d'identification des enfants non inscrits pour leur référencement à l'école	Activité 1.4.3																			
Organiser la campagne de sensibilisation sur le retour à l'école des élèves descolarisés et non scolarisés des zones à forts défis sécuritaires	Activité 1.5.1																			
Doter les écoles d'accueil en vivres permettant de couvrir toute l'année scolaire	Activité 1.6.1																			
Soutenir les élèves en déparasitage et en supplémentation en micronutriments	Activité 1.6.2																			
Assurer la production des ressources pédagogiques numériques basées sur les curricula ESU	Activité 1.7.1																			
Mettre en œuvre les programmes d'éducation par la radio	Activité 1.7.2																			
Concevoir des outils pour l'éducation à la paix et citoyenneté (ESU, analyse et gestion des	Activité 1.7.3																			

Les documents complets se trouvent en pièce jointe.

Budget

Capture d'écran du budget

Partenariat mondial pour l'éducation (PME) / Fonds pour l'accélération de l'appui dans les situations d'urgence et de reconstruction Burkina Faso			
Titre du programme : Plan d'Urgence pour l'Education au Burkina Faso 2020-2021			
Période de mise en œuvre : Juin 2020-Décembre 2021			
Gestionnaire de fonds: UNICEF			
Partenaire de mise en œuvre principal: MENAPLN			
Items	Montant	%	Description
Cout des activités	\$10,309,487	93.72%	
Equipement et Supply	\$48,818	0.44%	
Personnel	\$641,695	5.83%	
Cout direct total	\$11,000,000	100.00%	
Cout indirect (7%)		0.00%	
Grand Total	\$11,000,000	100.00%	

Les documents complets se trouvent en pièce jointe.

GOUVERNANCE DU PROGRAMME

Pour le volet éducation, le chef du bureau local supervise les responsables de l'éducation (Officiers d'Education) basé dans trois bureaux de zone de l'UNICEF (Dori, Kaya et Fada), dont le poste est financé par un autre donateur. Ces officier d'éducation sont chargés de superviser et de soutenir la mise en œuvre du programme et de fournir une expertise technique à l'équipe. Ils seront appuyés au niveau national par le Spécialiste d'Education responsable de la gestion globale du programme au jour le jour, en veillant à la mise en œuvre et à la réalisation des résultats du projet dans les délais et avec qualité. Le Spécialiste d'Education basé à Ouagadougou apportera son soutien aux Officiers Education affectés dans trois bureaux de zones. Le Spécialiste d'Education soutiendra étroitement la mise en œuvre des activités du PME ainsi que le suivi-évaluation de l'impact du programme et supervisera le travail des partenaires de mise en œuvre. Il fournira aussi un soutien pendant la mise en œuvre, étant l'interface entre l'UNICEF et les bénéficiaires et appuyant les partenaires de mise en œuvre.

La gestion du programme de protection de l'enfance relève du Spécialiste de la Protection de l'Enfance dans les situations d'urgence de l'UNICEF, basé à Ouagadougou, qui est lui-même géré par le Chef de la Protection de l'Enfance. Il est chargé de la gestion globale du programme au jour le jour, en veillant à la mise en œuvre et à la

réalisation de qualité en temps voulu. Les Officiers de Protection de l'Enfance basés dans les bureaux des zones seront responsables de la mise en œuvre des résultats avec le soutien de facilitateurs tiers et de bénévoles communautaires engagés avec d'autres sources de financement. La coordination générale des programmes de protection de l'enfance de l'UNICEF est liée au mécanisme de coordination de la réponse humanitaire par le biais de l'Aire de Responsabilité du Secteur de la Protection au niveau national et régional. Ce groupe est coprésidé par l'UNICEF et le Ministère de l'Action Humanitaire. Il offre la possibilité de relier le projet à des interventions et des efforts de coordination plus larges en matière de protection de l'enfance, de lutte contre la violence liée au genre et de droits de l'homme.

Tableau 6 : Résumé du rôle et responsabilité pour la gestion du programme par entité

Entités	Rôle et responsabilité pour la gestion du programme
Bureaux de zones (Dori, Kaya et Fada)	Le bureau de zone est responsable de la mise en œuvre directe du projet. Il est dirigé par un chef qui supervise directement les Officiers d'Education et de Protection de l'Enfance qui apporteront un soutien technique et assureront le suivi de la mise en œuvre des programmes.
Bureau national (Ouagadougou)	Au bureau national, le programme bénéficiera d'un soutien technique direct des Chefs des Sections Education et Protection de l'Enfance ainsi que de l'équipe de gestion et d'exploitation à Ouagadougou.
Bureau régional (Dakar)	Les Conseillers Régionaux pour l'ESU et la Protection de l'Enfance fourniront un soutien technique au programme chaque fois que cela est nécessaire et vont partager les meilleures pratiques ainsi que des leçons apprises dans toute la région.
Siège (New York)	La Section Éducation du siège fournit un soutien technique et administratif au projet et tient l'équipe du projet au courant de tous les nouveaux développements dans le domaine de l'éducation et de l'ESU.